

**Systeme des Nations Unies
au Maroc**



**Royaume
d'Espagne**



**Royaume
du Maroc**



**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA REALISATION DES
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
(Espagne-PNUD)**

PORTAIL « CULTURE ET DEVELOPPEMENT »

PROGRAMME CONJOINT DE COOPERATION :

***Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs
de développement au Maroc
2008-2011***

MEMORANDUM D'ACCORD

L'objet du présent programme conjoint est de promouvoir le potentiel de développement collectif et de promotion individuelle notamment pour les plus démunis que comporte la mise en valeur des ressources culturelles du pays, en améliorant substantiellement la capacité nationale et locale à les mettre en valeur ainsi qu'en menant dans quelques domaines ou lieux d'intervention des actions démonstratives ciblées. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de l'UNDAF et des politiques nationales en cours.

Rappel : Effet direct de l'UNDAF

Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.

Résultats attendus : Effets du Programme Conjoint :

Le programme conjoint repose sur l'obtention de quatre résultats qui forment ensemble un système cohérent de résultats.

- R1 Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale
- R2 Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration de la préservation, de la gestion et de la valorisation de ce dernier
- R3 La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations
- R4 Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées

Ces résultats ont été calibrés pour pouvoir être l'effet concret et vérifiable des produits que les ressources allouées et le temps imparti permettent de réaliser. L'effet global devra présenter une cohérence répondant à l'unité du propos. Aussi les produits de portée générale (tels que ceux par exemple qui composent l'essentiel du résultat R1) ont ils été définis dans la stricte proportion où ils sont indispensables à l'obtention des produits de caractère directement opérationnel (tels que ceux dont procède le résultat R3 par exemple). Cette proportion est de l'ordre de 25%, soit 1 \$ consacré à des travaux amont pour 3\$ employés à des actions directes de terrain.

La conduite du programme est assurée par un collège de 5 agences des Nations Unies qui ont confié à l'UNESCO le soin d'être leur chef de file.

Titre du programme :

Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc.

Durée du programme : **2008-2011**

Démarrage : **2008.**

Clôture : **2011.**

Gestion des fonds : gestion canalisée.

Agent Administratif : PNUD New York

Budget total estimé du programme :

5 000 000,00 US\$

Donateur : Espagne/PNUD Fonds pour la réalisation des OMD

1. Ressources planifiées:

- **UNESCO** : **2.846.254**
- **PNUD** : **561.520**
- **ONUDI** : **502.469**
- **UNIFEM** : **499.248**
- **UNFPA** : **590.509**

Partenaires nationaux¹	
Représenté par : Nom du responsable Monsieur Taïeb Fassi Fihri Signature Nom de l'institution Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Date et cachet	Représenté par : Nom du responsable Madame Touriya Jabrane Kryatif Signature Nom de l'institution Ministère de la Culture Date et cachet

Agences des Nations Unies	
Représentée par : Nom du représentant Monsieur Philippe Quéau Signature Nom de l'Agence Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture Date et cachet	Représentée par : Nom du représentant Monsieur Mourad Wahba Signature Nom de l'Agence Programme des Nations Unies pour le Développement Date et cachet
Représentée par :	Représentée par :

¹ For UNDP, national signatories must include the national coordinating agency and the relevant national cooperating agency

<p>Nom du représentant Monsieur Jean-Luc Bernard</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'Agence Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Nom du représentant Madame Zineb Touimi-Benjelloun</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'Agence Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme</p> <p>Date et cachet</p>
<p>Représentée par : Nom du représentant Madame Sew Lun Geneviève Ah-Sue</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'Agence Fonds des Nations Unies pour la Population</p> <p>Date et cachet</p>	

Tables des matières

Acronymes	6
Résumé du programme	8
1. Analyse de la situation	8
2. Stratégies, enseignements et description du programme conjoint	9
3. Cadre de résultats du programme	13
4. Modalités de gestion et de coordination	35
5. Arrangements de gestion des fonds	37
6. Faisabilité, gestion des risques et durabilité	38
7. Responsabilité, suivi, évaluation et établissement des rapports	40
8. Analyse ex ante des thématiques horizontales	49
9. Contexte légal et base des partenariats	51
<i>Annexe A : Plan de Travail Annuel Commun, Première année</i>	52

ACRONYMES

AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
Agence de l'Oriental	Agence de Développement des Préfectures et des Provinces de l'Oriental
Agence du Sud	Agence de Développement des Préfectures et des Provinces du Sud
AGR	Activité Génératrice de Revenus
Al Omrane	Holding d'Aménagement et de Construction
ARD	Agence Régionale de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays
BN	Bibliothèque Nationale
BR	Bibliothèque Royale
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CEDAW	Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CGP	Comité de Gestion du Programme
CPAP (PPAP)	Country Programme Action Plan/Plan d'Action du Programme de Pays
CPD	Country Programme Document/Document de Programme de Pays
CNC	Comité National de Coordination
CRI	Centre Régional d'Investissement
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DIDP	Division de l'Inventaire de la Direction du Patrimoine
DPC	Document de Programme Conjoint
DPC	Document du Programme Conjoint
ENA	Ecole Nationale d'Architecture
FA	Fondation Attijariwafa Bank
FBCM	Fondation de la banque BCM
FBMCE	Fondation BMCE
FBP	Fondations Banques Populaires
FCDG	Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion
FD Med VI	Fondation Mohammed VI
FNAC	Fonds National d'Action Culturelle
FNUAP/UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
Fondation ONA	Fondation de la Holding de l'Omnium Nord Africain
FRAA	Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines
GT	Groupe thématique
GTZ	Agence de coopération technique allemande
HCP	Haut Commissariat au Plan
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

INAV	Institut National Agronomique et Vétérinaire
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INSAP	Institut National Supérieur de l'Archéologie et du Patrimoine
IRCAM	Institut Royal de la Culture Amazyhghe
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MC	Ministère de la Culture
MDSFS	Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MENESRFC	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
MHAI	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
MHUAE	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
MI	Ministère de l'Intérieur
MINCOM	Ministère de la Communication
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MTA	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PASE	Plan Annuel de Suivi et Evaluation
PCDES	Plans Communaux de Développement Economique et Social
PCPC	Pole Compétences Patrimoine Culturel
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMF	Programme Monitoring Framework (Cadre du Programme de suivi)
PN	Partenaire National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Programme de Pays
PSE	Plan de Suivi et Evaluation
PTAC	Plan de Travail Annuel Commun
PTT	Plan de Travail Trimestriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SECA	Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat.
SMART	Sensible, mesurable, précis, fiable et situé dans le temps
SNU (UN)	Système des Nations Unies
THV	Trésors Humains Vivants
TIC	Technologies de l'information et des communications
UGP	Unité de Gestion du Programme
UNDAF/CCA	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNWTO	Organisation des Nations Unies pour le Tourisme Mondial

RESUME DU PROGRAMME

Le Maroc est riche d'une culture éminente, authentique et diversifiée, dont le potentiel comme levier capital du développement économique et social reste insuffisamment reconnu et mis en valeur.

L'objectif général du programme conjoint est de tirer parti de ce gisement de richesse, en renforçant la place du patrimoine culturel et des industries créatives dans les politiques et stratégies de développement humain et de lutte contre la pauvreté.

Le présent programme « *Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc* » s'inscrit dans le résultat A de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2011 relatif à la mise en place de « conditions organisationnelles qui améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain ».

Les objectifs de ce programme conjoint seront atteints à travers un système cohérent de quatre résultats :

- Résultat 1 : les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale
- Résultat 2 : les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration de la préservation, de la gestion et de la valorisation de ce dernier.
- Résultat 3 : la mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations
- Résultat 4 : les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique nationale de modernisation et de décentralisation des secteurs de développement, qui tient compte des spécificités et réalités culturelles et sociologiques des populations locales. Elle est le fruit d'une très étroite concertation avec les départements ministériels concernés, et de consultations plus étendues.

Ce programme qui durera trois ans, prévoit le développement d'actions intersectorielles faisant intervenir différentes agences du Système des Nations unies, l'UNESCO, le PNUD, l'ONUDI, l'UNFPA, l'UNIFEM, aux côtés des ministères et départements concernés, le secteur privé et la société civile.

1. ANALYSE DE LA SITUATION

En dépit de sa grande diversité, de son authenticité et de son potentiel social et économique élevé, le patrimoine culturel et les autres composantes de la culture du Maroc méritent d'être mieux connus à l'extérieur par ceux qui pourraient venir en nombre plus important les découvrir, et mieux reconnus à l'intérieur par les populations et les divers acteurs qui pourraient les valoriser. Leur rôle de moteur de développement, notamment à travers les industries créatives, demeure en effet sous-exploité. Or, compte tenu de ses 33 millions d'habitants et des millions de visiteurs que le Maroc accueille chaque année, la sous-exploitation des ressources culturelles représente un manque à gagner considérable, affectant l'économie et le développement humain.

On peut craindre en outre que ce patrimoine culturel soit menacé de disparition, tant dans ses formes matérielles qu'immatérielles, entre autres du fait de la modernisation, de l'urbanisation, de la mondialisation, qui entraînent des changements rapides dans les modes de vie.

Au Maroc, la protection et la valorisation du patrimoine culturel relèvent de la responsabilité de l'Etat, mais le Ministère de la Culture qui est en charge de ces missions ne dispose que d'un budget fort modeste (261 millions Dh pour 2005, soit 0,16% du budget général de l'Etat).

Outre cette faiblesse des moyens financiers, divers autres facteurs affectent négativement les perspectives d'amélioration de la situation du patrimoine culturel :

- une méconnaissance du potentiel social et économique du patrimoine de la part d'une partie importante de la population
- l'absence d'une définition consensuelle des différentes composantes du patrimoine
- le fait que l'inventaire du patrimoine reste incomplet et ne s'ajuste pas pleinement aux normes internationales
- l'absence d'une stratégie nationale du patrimoine à l'instar de celles qui ont été définies dans d'autres secteurs comme l'artisanat ou le tourisme
- l'absence d'une approche genre dans la gestion du patrimoine et sa valorisation
- le déficit de données fiables sensibles au genre dans le domaine de la gestion, préservation et valorisation du patrimoine
- le besoin de mise à niveau des compétences des acteurs responsables de la gestion et de la protection du patrimoine
- le cadre juridique et réglementaire régissant le patrimoine culturel qui nécessite d'être revu afin d'en préciser les principes opérationnels
- le relatif cloisonnement des intervenants institutionnels du secteur de la culture alors que celle-ci est par définition de nature transversale, et l'absence de mécanisme de coordination entre ceux-ci
- l'absence d'une masse critique d'expériences à succès dans le domaine des industries créatives dûment documentées qui puissent servir de modèle ou source d'inspiration pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives.
- Le poids de certaines formes d'exclusion culturelle, qui constituent un frein au développement

Pour sa part, au cours de ces dernières années, le Ministère de la Culture s'est attelé à mieux définir sa mission et ajuster son organisation interne afin d'assurer au mieux la gestion opérationnelle, la mise en valeur et la promotion de la culture marocaine dans ses différentes dimensions. Quatre programmes d'actions stratégiques se sont vus conférer une priorité:

- la promotion et la protection du patrimoine
- la promotion du livre et de la lecture publique
- la création et la promotion artistique
- la modernisation et déconcentration des politiques culturelles

Par ailleurs, l'année 2007 a vu la concrétisation de deux projets de restructuration :

- la création de Directions Régionales chargées de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le Ministère.
- l'adoption du mode de gestion axé sur les résultats

Dans ce contexte, la perspective choisie par le Maroc de positionner la culture comme vecteur de développement, implique de pouvoir s'appuyer sur une stratégie nationale déterminant les priorités et les objectifs intersectoriels en matière de patrimoine culturel et définissant ou

rappelant les rôles de chaque partenaire pour la réussite de la mise en œuvre de cet effort collectif.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite la maîtrise d'outils et de compétences liés à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine culturel. Le renforcement des capacités s'avère dès lors indispensable, à l'attention des professionnels et des acteurs potentiels (médias, société civile...).

La préservation du patrimoine culturel ne peut aboutir que si les populations et les opérateurs économiques appréhendent la valeur socio-économique de ce patrimoine. Susciter leur intérêt pour les industries culturelles et créatives et les accompagner dans la mise en œuvre d'activités génératrices de richesses sont indispensables. Dans ce cadre, privilégier le rôle des femmes et jeunes constitue une stratégie essentielle.

Enfin, un travail sur les valeurs et traditions portées par la culture marocaine, susceptibles de lutter contre les formes d'exclusion culturelle et de libérer les potentialités de toute la population marocaine, et particulièrement les jeunes et les femmes, contribuera à l'atteinte des OMD, principalement les objectifs 1 et 3.

On vérifie aisément que ces quatre résultats s'articulent étroitement les uns aux autres, et sont susceptibles de déboucher ensemble sur la satisfaction de l'objectif proposé, moyennant le succès du programme.

Ce dernier bénéficie de bonnes chances de succès du fait de l'engagement national et de la bonne coopération interagences. Il requerra cependant un effort important de communication et de persuasion pour accréditer et acclimater l'idée qu'un investissement de qualité dans la culture est producteur de richesses avec un excellent taux de retour, en même temps qu'il a des effets sociaux, humains, sociétaux très bénéfiques.

2. STRATEGIES, ENSEIGNEMENTS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME CONJOINT

2.1. Contexte

Le programme conjoint s'inscrit dans les buts et résultats nationaux tels que définis dans l'UNDAF pour le présent cycle (2007-2011): (i) *Gestion des patrimoines naturel et culturel en tant que vecteurs essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable.* (But national A) ; (ii) *les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.* (Résultat A de l'UNDAF en fin du cycle en 2011). Le programme conjoint contribue à l'atteinte des OMD, en particulier les objectifs 1 [Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim] et 3 [Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes].

Quant au Maroc, dans les efforts qu'il intensifie pour répondre aux nouvelles exigences du développement économique, social et culturel, ce pays place parmi ses grandes priorités, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En témoignent, entre autres, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain lancée en juin 2005, la nouvelle stratégie du tourisme « Vision 2010 », la stratégie de 2015 sur l'artisanat ainsi qu'une politique de longue haleine pour la valorisation et l'inclusion des femmes et des jeunes dans le cadre d'une société les intégrant comme acteurs de développement.

La programmation conjointe a impliqué un processus participatif reposant sur la consultation des partenaires institutionnels, sociaux et associatifs durant toute la période de formulation du Document du Programme Conjoint (DPC). C'est dans cet esprit que plusieurs consultations

entre les agences des Nations Unies au Maroc, la coopération espagnole et les partenaires marocains, ont été menées notamment : (i) l'atelier de lancement de l'élaboration du document de programme conjoint (6 décembre 2007) ; (ii) les consultations directes qui ont permis de toucher la plupart des partenaires nationaux et internationaux (18 décembre 2007 au 4 janvier 2007) ; (iii) l'atelier de consultation des partenaires pour l'élaboration du DPC (18 janvier 2008) qui a réuni un large éventail de représentants d'institutions publiques et privées et de la société civile impliqués dans les domaines concernés.

Au cours de ce processus de consultations, les partenaires nationaux clés identifiés pour le présent programme conjoint sont : (i) Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, (ii) le Ministère de la Culture ; (iii) le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, (iv) le Ministère de l'Intérieur – MI (INDH, DGSL/Collectivités locales); (v) le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (vi) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (vii) le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique; (viii) les Agences de Développement Régionales ; (ix) le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques ; (x) le Ministère de la Jeunesse et des Sports; (xi) le Haut Commissariat au Plan. (xii) les ONG des droits des femmes et de développement ; (xiii) les médias ; (xiv) les universités et centres de recherche.

Outre les agences du système des Nations unies directement impliquées dans la gestion du programme, un appui technique selon les domaines d'expertise et selon les besoins du programme conjoint sera apporté par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) qui, suite aux contacts établis et à sa participation effective à l'atelier de lancement de la préparation du document de programme conjoint de coopération tenue le 6 décembre 2007 à Rabat, a manifesté sa meilleure volonté pour collaborer au succès du présent programme.

2.2.Enseignements

Divers facteurs de succès ont été identifiés pour la mise en œuvre d'une stratégie décisionnelle structurée et des mesures opérationnelles pour la valorisation et protection du patrimoine:

- Le développement de mécanismes de coordination et de coopération efficaces au moyen de structures adaptées à l'action des acteurs impliqués visant à la mise en œuvre d'activités conjointes ;
- Le renforcement du ministère de la culture au moyen d'un rôle accru et d'une présence renforcée de ses directions régionales et de ses délégations provinciales;
- L'amélioration de la capacité du ministère de la culture à gérer le patrimoine, au besoin en appuyant la proposition du ministère de transformer le Fonds national pour l'action culturelle (FNAC) en agence de gestion des biens culturels ;
- Le renforcement des municipalités et collectivités locales dans le sens d'une aide à la prise de conscience de leur rôle et de s'outiller pour cela ;
- L'encouragement des propriétaires privés à préserver et valoriser leur patrimoine par des mesures incitatives et par l'amélioration des systèmes d'inventaire et d'enregistrement des biens culturels ;
- Le soutien à la société civile impliquée dans la mise en œuvre des politiques de protection du patrimoine culturel.

Le développement des industries créatives requiert qu'une attention particulière soit prêtée au défis suivants :

- Une interaction et un dialogue efficaces entre le gouvernement et le secteur privé, y compris les organisations non gouvernementales, sont fondamentaux pour le développement des investissements et d'un cadre institutionnel propice pour la création d'entreprises ;
- L'acquisition des aptitudes de gestion d'entreprises culturelles est vitale pour améliorer la compétitivité des PME qui opèrent dans le domaine des biens culturels et des services ;

- Le réseautage peut être un outil très intéressant pour diffuser et maîtriser la technologie, développer des aptitudes, accéder au marché et obtenir de l'aide financière ;
- Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont un impact non seulement sur le seul secteur de l'industrie mais aussi sur tous les services d'une économie ouverte ;
- L'identification de secteurs prioritaires pour les régions et les communes retenues est crucial afin d'inscrire l'effort de développement à un niveau de proximité qui bénéficie notamment aux femmes et aux jeunes ;
- L'identification de matières premières alimentant des activités génératrices de revenus encore sous-exploitées et l'appui à leur exploitation durable ainsi qu'à la commercialisation des produits obtenus maximise l'impact des activités ;
- La formation à la conception et au montage de projets transversaux qui intègrent la valorisation du patrimoine culturel et naturel, les métiers et les ressources locaux de l'artisanat et le tourisme culturel contribue à la durabilité des initiatives.

2.3. Le Programme conjoint proposé

Le programme a été articulé en quatre axes stratégiques définis par les quatre résultats recherchés :

- un approfondissement de la connaissance du patrimoine culturel prenant en compte le genre et visant à la mise en place d'une stratégie nationale de valorisation de celui-ci précisant et clarifiant les rôles des différents intervenants ;
- une mise à niveau des compétences et outils des professionnels du patrimoine leur permettant de mettre en œuvre avec une effectivité accrue la stratégie ainsi définie ;
- la mise en œuvre d'expériences pilotes, intégrant une perspective intersectorielle et démontrant l'impact effectif des industries culturelles et créatives sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion des femmes et des jeunes, destinées à être évaluées et modélisées de sorte qu'elles puissent être répliquées sur d'autres espaces territoriaux. ;
- la valorisation de traditions et valeurs culturelles qui contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire et qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes mettant en évidence des expériences à succès d'intégration de ceux-ci à la vie économique, politique et sociale.

Les deux premiers axes satisfont à une nécessité de renforcement institutionnel, qui consistera essentiellement en mise au point de stratégies et en consolidation de capacités, la formation des intervenants, la sensibilisation, le plaidoyer et l'institutionnalisation des acquis par la mise en place de mécanismes de coordination entre les différentes institutions au niveau central par la création d'une commission permanente du patrimoine intégrant les différents acteurs institutionnels, principalement le Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et le Ministère de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, l'adoption d'une Charte du Patrimoine et la révision des textes légaux qui régissent la gestion et protection du patrimoine.

Pour le troisième axe, sur la base d'une consultation des partenaires et de manière à maximiser les opportunités de succès des projets pilotes ainsi que leur répliquabilité, et éviter l'éparpillement, une focalisation géographique a été définie sur la base des préférences et suggestions exprimées par les différents Ministères et d'un croisement de divers critères (taux de pauvreté, présence de programmes des Nations Unies et en particulier de l'UNESCO, niveau d'information disponible sur le patrimoine, taux de chômage des femmes, taux d'exclusion des jeunes).

Le choix s'est ainsi porté sur quatre régions administratives: l'Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Souss-Massa-Draa et Guelmim, ainsi que sur une zone dite de convergence formée par quatre oasis méridionales qui font l'objet d'une priorité nationale pour laquelle un programme

de grande envergure mobilisant un important partenariat national et international est engagé. Cette zone de convergence est aussi un espace où les Agences des Nations Unies souhaitent avoir un impact visible sur la réalisation des OMD notamment la lutte contre la pauvreté la bonne gouvernance au cours des trois prochaines années.

En outre, la majorité des personnes consultées a souligné l'importance de mettre en œuvre les projets pilotes en zone rurale.

Dans le même esprit de développement de la collaboration et des synergies intersectorielles, des initiatives pilotes concernant des sujets porteurs de développement (produits du terroir tels que plantes tinctoriales ou médicinales, savoir-faire traditionnels...) ont été sélectionnées pour leur potentiel à compléter telle ou telle action des secteurs de la culture, du tourisme et de l'artisanat. On espère ainsi en maximiser l'impact sur la réduction de pauvreté par la génération rapide de revenus.

Par ailleurs, pour garantir la durabilité du programme et dans un souci de convergence avec les initiatives nationales, les projets pilotes intégreront la méthodologie participative au niveau communal de l'INDH et développeront des synergies avec la stratégie PAT mise en œuvre par la Direction du Tourisme, en institutionnalisant cette convergence par des accords de collaboration.

Ces expériences seront évaluées et documentées, et des dispositifs d'échanges des savoirs et d'expériences seront mis en place au niveau national et international, en renforçant la dynamique de coopération sud-sud initiée par le Maroc

Pour le quatrième axe, la réalisation d'études et une stratégie appropriée de communication et diffusion contribueront à la promotion des traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, le programme conjoint prévoit une démarche de documentation de l'expérience qui aura été développée de manière à ce que les leçons apprises du programme conjoint puissent alimenter et enrichir le processus de développement de programmes similaires dans d'autres pays. Ce processus permettra par ailleurs d'assurer la visibilité du projet tout en assurant une bonne information du public national et international sur son déroulement et ses réalisations.

3. CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME

La mise en œuvre du Programme Conjoint s'articule autour de quatre effets, structurés en onze produits, comme suit :

RESULTAT 1 :

Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale, prenant en compte le genre

PRODUIT 1 :

Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Agences Régionales de Développement, Direction Générale des Collectivités Locales.

PRODUIT 2 :

Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Communes et ONGS

PRODUIT 3 :

Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Communes et ONGS.

RESULTAT 2 :

Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier.

PRODUIT 4 :

Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Intérieur, Secteur Privé et ONGS.

PRODUIT 5 :

Professionnels actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Secteur Privé et ONG.

PRODUIT 6 :

Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Secteur Privé et ONG.

RESULTAT 3 :

La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.

PRODUIT 7 :

Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel, formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Pole Compétences Patrimoine Culturel, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, Agences régionales de développement, Direction Générale des Collectivités locales, Fondations et Instituts,

PRODUIT 8 :

Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Universités, Secteur Privé...

PRODUIT 9 :

Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat appuyées.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, INDH, Agences régionales de développement, Direction Générale des Collectivités locales, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, ONG

PRODUIT 10 :

Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national et international qu'au profit de la coopération sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et des jeunes, est évalué documenté et partagé.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Universités, instituts et centres

RESULTAT 4 :

Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.

PRODUIT 11 :

Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en oeuvre.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, INDH, Agences Régionales de Développement, Direction Générale des Collectivités Locales, Fondations et Instituts, ONG.

ELEMENTS TRANSVERSAUX

Le programme conjoint se donne pour finalité d'établir un lien direct entre la mise en valeur du gisement de richesse que constitue le patrimoine culturel du pays et la création de revenus, d'emplois, de perspectives de vie meilleures, pour les plus démunis – pauvres, femmes, jeunes en particulier. Il sera vigilant à l'intégration systématique de la préoccupation de genre dans le développement des stratégies nationales et plans de développement local afin de garantir que les besoins spécifiques des différentes catégories de populations impliquées dans le cadre du programme seront prises en compte.

Son déroulement aura pour effet de promouvoir ces possibilités de lutte contre la pauvreté et d'appui aux femmes et aux jeunes à l'échelle du pays tout entier, mais il devra pour cela en apporter la démonstration convaincante dans les zones d'intervention prioritaires retenues.

Il n'y parviendra pas sans impliquer dès le début les intéressés dans les initiatives qu'il se propose de conduire, et c'est pourquoi il comporte un aspect de communication et de participation important, destiné à favoriser un authentique intéressement des parties prenantes aux objectifs qu'il s'assigne, condition capitale de la durabilité des résultats espérés.

En cohérence avec la politique nationale de promotion des droits humains des femmes, il cherchera systématiquement à impliquer des femmes dans le montage des opérations, et à en faire bénéficier par prédilection des femmes et des jeunes. Ces derniers seront associés le plus possible aux actions entreprises.

Programme de travail et budget :

Le programme réunira l'expertise des agences des Nations Unies opérant au Maroc (UNESCO, PNUD, ONUDI, UNFAP ; UNIFEM) plus l'expertise extérieure de l'UNWTO. Au niveau opérationnel, sera mise à profit l'expérience du SNU qui a mené des activités conjointes avec les partenaires nationaux dans lesquelles elles ont mis en commun leurs moyens (sauvegarde du Ksar Ait Benhaddou, préservation et revitalisation du patrimoine immatériel de la Place Jemaa El Fna de Marrakech ; Sauvegarde des trésors humains vivants ; entrepreneuriat féminin au Maroc ; valorisation des oasis ; la transhumance comme moyen de préservation de la biodiversité, etc.). Elles disposent toutes d'expertises, de connaissance du terrain et de réseaux de professionnels nationaux et internationaux en mesure de répondre aux besoins des différentes composantes du programme.

Le développement du programme prendra en compte les initiatives complémentaires récentes ou en cours avec une attention toute particulière pour les autres volets thématiques. Des complémentarités et/ou des partenariats seront recherchés entre autres avec (i) la Coopération Espagnole (AECI) dans ses secteurs prioritaires d'intervention en matière de promotion du tissu économique et entrepreneurial et d'intégration économique et sociale des femmes et (ii) la GTZ qui mène des programmes liés à compétitivité économique et l'intégration de l'approche de genre.

Les partenaires clés nationaux sont :

Le Ministère de la culture pour les aspects liés au patrimoine culturel, et certaines industries créatives ;

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, qui interviendra sur les deux volets relatifs à l'artisanat, au tourisme culturel ainsi qu'à certains aspects des industries créatives,

L'INDH pour les interventions au niveau territorial, le renforcement des activités des intervenants locaux ;

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique pour des interventions sur le patrimoine culturel dans le cadre d'actions de formation, de valorisation et de sauvegarde notamment à travers le pôle patrimoine.

Le Ministère des Habous et des affaires islamiques pour la contribution à l'inventaire du patrimoine culturel qu'il gère et qui peut profiter au développement d'activités culturelles et/ou économiques génératrices de revenus ainsi que pour les interventions dans le domaine des changements de mentalités par le biais des références aux valeurs et traditions.

Le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace pour les interventions sur le patrimoine physique et particulièrement dans les centres historiques ;

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les interventions relatives aux jeunes ;

Le Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales (DGCL) qui assure l'accompagnement des collectivités locales et intervient dans toutes les réformes de modernisation de la gestion locale

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité qui a le mandat de coordonner les politiques gouvernementales en matière de promotion des droits des femmes. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail pour les formations techniques notamment dans le domaine de l'artisanat et des industries créatives ;

Les média publics et privés pour les aspects liés à la promotion, au plaidoyer et à la sensibilisation du public ;

Le Haut Commissariat au plan pour les informations, statistiques et données relatives aux besoins du programme ;

Les Organisations non gouvernementales et la société civile pour la réalisation, la validation des études, le plaidoyer et la sensibilisation ;

Les Universités, les instituts, les centres et les chercheurs pour la réalisation de travaux de recherche-développement relatifs aux centres d'intérêt du programme, la production de connaissances et la contribution à l'établissement de programmes de formation, notamment au travers du Pole de Compétences du Patrimoine Culturel

Fondations et Institutions publiques et privées dont les compétences et centres d'intérêt sont liées aux domaines d'activité du Programme commun, notamment, Fondation Mohammed VI, Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, Fondation de la Holding de l'Omnium Nord Africain, Fondations Banques Populaires, Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Fondation de la banque BCM, Fondation BMCE, Fondation Attijariwafa Bank, Bibliothèque Royale, Bibliothèque Nationale, Centre Régional d'Investissement ...

Les entrepreneurs privés pour des coopérations notamment dans le domaine des industries culturelles.

La logique de mise en œuvre s'appuiera sur les principes suivants : non duplication des ressources ; minimisation des coûts de transaction et d'intermédiation ; efficience et efficacité des procédés et processus utilisés.

Tableau 1: Cadre des résultats du Programme

Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.								
Résultat 1 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale, prenant en compte le genre								
Indicateur : Le Maroc dispose d'une stratégie nationale opérationnelle pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel précisant les plans d'actions et les rôles des Miscellaneous intervenants et intégrant la préoccupation de genre.								
Baseline 2007:								
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Potentiel social et économique du patrimoine culturel insuffisamment reconnu ainsi que l'apport et le rôle des femmes dans sa préservation. - Produit 2 : Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée - Produit 3 : Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel 								
Cible 2010 :								
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Connaissance opportune des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain - Produit 2 : Stratégie nationale diffusée et reconnue auprès de l'ensemble des acteurs de la société marocaine - Produit 3 : Mise en œuvre d'une gestion interinstitutionnelle du patrimoine 								
Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
PRODUIT 1 : Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées. Indicateurs : 1.1. D'ici fin 2009, un document de référence définissant les composantes du patrimoine ayant un potentiel de développement économique et social est publié et diffusé. 1.2. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre relatives à l'état de la gestion, conservation, valorisation et promotion du patrimoine sont disponibles. 1.3. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population marocaine sont	D'ici fin 2009, composantes du patrimoine culturel du Maroc ayant un potentiel de développement identifiées (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	1. Collecte analyse et mise à jour des données disponibles (UNESCO)	20 000			20 000
				2. Diagnostic sensible au genre de l'économie du patrimoine marocain, sa situation présente et les possibilités d'exploitation et promotion des ressources qu'il recèle (UNESCO)	30 000			30 000
				3. Enquêtes et recherches de terrain pour spécifier ces données dans les zones d'intervention du programme ; (UNESCO)	50 000			50 000
				4. Consultations et concertations sur les priorités se dégageant de ces travaux. (UNESCO)	35 000			35 000
				5 Publication et mise en ligne d'un document consensuel de référence définissant le patrimoine culturel et ses composantes et qui fait expressément référence à un texte de loi à élaborer. (UNESCO)	15 000			15 000

disponibles <u>Baseline 2007 :</u> Le potentiel social et économique du patrimoine culturel est insuffisamment reconnu	D'ici fin 2009, bilan de l'état de la gestion, conservation et valorisation du patrimoine culturel marocain dressé (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	6. Diagnostic sensible au genre de l'état de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel marocain et formulation de proposition pour les améliorations nécessaires (UNESCO)	25000			25 000
L'apport et le rôle des femmes dans la préservation du patrimoine culturel sont insuffisamment reconnus <u>Cible 2011 :</u> Connaissance des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain orientant la détermination de stratégies	D'ici fin 2009, vision précise de la perception et des attitudes de la population marocaine vis-à-vis de son patrimoine, disponible. (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	7. Réalisation d'une enquête sensible au genre sur les connaissances, perceptions et attitudes de la population marocaine vis-à-vis de son patrimoine (UNESCO) 8. Diffusion des conclusions de l'enquête notamment auprès des responsables des stratégies correspondantes (UNESCO) 9. Organisation d'actions de sensibilisation répondant aux éventuels déficits identifiés par l'enquête (UNESCO)	40 000			40 000
					10 000			10 000
					35 000			35 000
PRODUIT 2 : Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action. <u>Indicateurs :</u> 2.1 D'ici fin 2009, un document stratégique définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre publié et disponible 2.2 D'ici fin 2009, stratégie nationale intégrant le genre publiée et disponible. 2.3 D'ici fin 2010, le plan de plaidoyer et sensibilisation disponible 2.4 Nb. d'acteurs touchés par la stratégie de diffusion	D'ici 2009, stratégie élaborée de façon participative (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	10. Appui à l'organisation d'un dialogue interinstitutionnel pour élaborer une vision stratégique priorisant les actions à entreprendre en matière de préservation et promotion du patrimoine (UNESCO) 11. Training de concertation, de réflexion et de communication visant à valider les actions définies (UNESCO) 12. Elaboration d'un document final de priorisation de la préservation prenant en compte les patrimoines menacés de dégradation ou de disparition sur la base de critères préalablement définis (UNESCO) 12.bis Appui technique pour la prise en compte du genre dans l'élaboration d'une vision stratégique pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel (UNIFEM)	20 000			20 000
					15 000			15 000
					10 000			10 000
					17201			17201
<u>Baseline 2007 :</u>	D'ici fin 2009, un plan d'actions prioritaires à entreprendre en matière de préservation définies et validé (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	13. organisation d'une consultation intersectorielle visant à l'élaboration de la stratégie nationale	20 000			20 000

<p>Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée.</p> <p>Coordination intersectorielle insuffisante</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Stratégie nationale diffusée et validée par les pouvoirs publics et auprès de l'ensemble des acteurs et intervenants de la société marocaine</p>				<p>(UNESCO)</p> <p>14. Elaboration d'une charte nationale de préservation du patrimoine priorisant les actions et signée par les différents intervenants</p> <p>(UNESCO)</p>		25 000		25 000
	<p>D'ici fin2010, plan de plaidoyer et diffusion de la stratégie nationale auprès des élus, du secteur privé et de la société civile, disponible</p> <p>(UNESCO)</p> <p>D'ici 2010, le plan de plaidoyer a touché de nombreux élus et un nombre significatif d'acteurs du secteur privé et de la société civile</p> <p>(UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>15. Elaboration d'un plan de plaidoyer et diffusion de la stratégie nationale auprès des élus, du secteur privé et de la société civile.</p> <p>(UNESCO)</p>		15 000		15 000
				<p>16. Appui à la mise en œuvre du plan de communication pour la diffusion de la stratégie nationale qui s'inspirera des outils et procédés mis en place par la Vision 2010 du tourisme et la vision 2015 de l'artisanat et la vision et stratégie de recherche à l'horizon 2025 et plan d' action 2006-2010 émanant du MENESFCRS</p> <p>(UNESCO)</p>		30 000		30 000
<p>PRODUIT 3 :</p> <p>Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>3.1 D'ici fin 2009, une analyse institutionnelle sensible au genre définissant les rôles des intervenants est réalisée et publiée</p> <p>3.2 D'ici fin 2009, les intervenants du patrimoine gèrent conjointement la promotion et préservation du patrimoine</p> <p>3.3 D'ici fin 2009, une structure opérationnalise la stratégie nationale</p>	<p>D'ici fin 2009, vision et mission des différents intervenants dans la gestion du patrimoine définie</p> <p>(UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>17. Analyse institutionnelle sensible au genre du secteur du patrimoine culturel (Etat, collectivités locales, associations, personnes privées...)</p> <p>(UNESCO)</p>	31 195			31 195
	<p>D'ici 2011,des modalités de mise en place d'un mécanisme intersectoriel chargé de veiller à l'opérationnalisation de la stratégie nationale, formulées</p> <p>(UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>18. Organisation d'Training de concertation visant à définir les prérogatives des institutions en charge du patrimoine et l'harmonisation des interventions et des actions prévues par la stratégie nationale.</p> <p>(UNESCO)</p>		65 000		65 000
				<p>19.Réalisation d'une étude sur l'opportunité et le cas échéant proposer des modalités de création d'un mécanisme de coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l' évaluation de la stratégie nationale</p> <p>(UNESCO)</p>		30 000		30 000

<p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel</p> <p>Cloisonnement des différents intervenants</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Mise en œuvre d'une gestion intersectorielle du patrimoine</p>								
<p>Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.</p>								
<p>Résultat 2 du Programme Conjoint : Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier.</p>								
<p>Indicateur :</p> <p>Baseline 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 4 : Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales - Produit 5 : Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau - Produit 6 : L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 4 : Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internationales - Produit 5 : Le niveau de compétences des professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et préservation du patrimoine - Produit 6 : Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées <p>Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.</p>								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
<p>PRODUIT 4 :</p> <p>Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux.</p> <p><u>Indicateurs :</u> 4.1 D'ici fin 2010, le système des Trésors Humains</p>	<p>D'ici 2010, loi de protection du patrimoine revue et ajustée aux normes internationales</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>20. Appui à la révision de la nouvelle loi du patrimoine national sur la base d'une large concertation publique et institutionnelle pour présentation au Secrétariat Général du Gouvernement (UNESCO)</p>	<p>25 000</p>			<p>25 000</p>
	<p>D'ici fin 2010, statut légal des personnes déclarées Trésors Humains Vivants mis en place et appui financier correspondant garanti par des mécanismes</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>21. Elaboration d'un cadre juridique relatif aux THV (UNESCO) 22. Elaboration d'un document proposant les</p>	<p>15 000</p>			<p>15 000</p>

<p>Vivants a été mis en place</p> <p>4.2 D'ici 2011, le système d'inventaire du patrimoine a été revu et mis à niveau</p> <p>4.3 D'ici fin 2011, le SIG est accessible via intranet dans les directions et oriente la prise de décisions</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales</p>	légaux appropriés			<p>mécanismes opérationnels de fonctionnement de l'entité administrative qui sera responsable de la mise en œuvre du système (secrétariat permanent du système) sur la base de l'étude réalisée en 2005 par le Ministère de la culture dans le cadre d'un programme maghrébin (UNESCO)</p> <p>23. Etude de différents scénarios et proposition d'un mode de financement des droits sociaux des THV (UNESCO)</p> <p>24. Training de concertation et sensibilisation sur la l'identification et la reconnaissance des THV (UNESCO)</p>	20 000			20 000
					25 000			25 000
						40 000		40 000
<p>Cadre juridique incomplet et nécessitant une révision</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internationales</p>	D'ici 2011, capacités de la Division de l'Inventaire du Patrimoine (DIDP) renforcées pour lui/ permettre de jouer le rôle de centre de statistiques et d'information du public sur le patrimoine national (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	<p>25. Mise à niveau du système d'inventaire conformément aux normes et standards internationaux y compris la numérisation du fonds documentaire et iconographique de la DIDP (UNESCO)</p> <p>26. Mise en place et développement du SIG par intranet associant le niveau central et le niveau régional sur la base des expériences menées au Maroc notamment par le Ministère de la culture . (UNESCO)</p>	100 000			100 000
						110 000		110 000
<p>PRODUIT 5 :</p> <p>Professionnels actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>5.1 D'ici 2010, un diagnostic sensible au genre des besoins en formation est disponible</p> <p>5.2 D'ici 2010, une stratégie de formation a été validée</p>	D'ici 2011, une stratégie de mise à niveau et formation continue des professionnels est définie (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	<p>27. Analyse et détermination des besoins en formation sur la base d'une enquête sensible au genre auprès des professionnels et gestionnaires du patrimoine en vue de l'élaboration d'une stratégie de formation dans les zones d'intervention du programme (UNESCO)</p> <p>28. Elaboration et souscription de la convention cadre pour la formation continue associant l'INSAP, la DIDP, l'OFPPT, les Universités, les opérateurs privés ... dans les zones d'intervention du programme (UNESCO)</p>	20 000			20 000
					10 000			10 000

<p>5.3 D'ici fin 2010, une convention-cadre a été souscrite par les différents intéressés</p> <p>5.4 D'ici 2011, les capacités de formation sont opérationnelles</p> <p>5.5 D'ici 2011, au moins 20 % des professionnels nationaux ont reçu une formation dans les thèmes identifiés</p> <p>5.6 D'ici 2011, nombre de personnes qui ont été formées en modalité virtuelle</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Le niveau de compétences des professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et à la préservation du patrimoine</p>				29 Appui au pôle de compétences patrimoine culturel du Maroc pour le développement d'expertises dans les métiers du patrimoine culturel (UNESCO)		35 000		35 000
	D'ici 2011, capacités de formation mises en place sous la tutelle du Ministère de la Culture (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	30. Identification des capacités de formation appropriées (UNESCO)	15 000			15 000
				31. Travaux d'aménagement et d'équipement en vue de préparer les formations (UNESCO)		90 000		90 000
				32. Elaboration des modules de formation intégrant une préoccupation de genre (UNESCO)	30 000			30 000
	D'ici 2011, des modules de formation, sensibles au genre, relatifs à la connaissance et à la sauvegarde, à l'économie, à la gestion et à la valorisation du patrimoine sensibles au genre sont élaborés (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	33. Cours de formation continue en modalité présentielle et/ou à distance (UNESCO)	30 000	30 000		60 000
	D'ici 2011, des modules de formation continue, sensibles au genre, en promotion et préservation du patrimoine impartis en modalités présentielle et/ou à distance (UNESCO)			34. Mise en place d'une plateforme de gestion du savoir avec modules d'autoapprentissage destinés aux professionnels des différents secteurs d'activités liés au patrimoine (UNESCO)		40 000		40 000
				35. Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires des formations (UNESCO)			7 000	7 000
<p>PRODUIT 6 :</p> <p>Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>6.1 D'ici 2011, le site est visité par au moins 100</p>	D'ici 2010, plan de diffusion élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires publics et privés, et site web interactif contenant une information exhaustive sur patrimoine culturel basée sur les études réalisées et des éléments formatifs mis en place (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	36. Développement du portail du patrimoine culturel marocain incorporant une dimension interactive de découverte du patrimoine de manière ludique pour le grand public, principalement les jeunes (UNESCO)	35 000			35 000

<p>personnes</p> <p>6.2 D'ici 2011, au moins 60 % des utilisateurs du site Web ont émis un avis positif quant à l'utilité du site.</p> <p>6.3 D'ici 2011, la campagne de diffusion et sensibilisation relative au patrimoine culturel a atteint une portion importante de la population scolaire</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées</p>				37. Formation des techniciens chargés de la mise à jour et de l'entretien du portail (UNESCO)		5 000		5 000
	<p>D'ici 2011, outils de communication présentant un état des lieux du patrimoine culturel, ses défis et enjeux élaborés et diffusés auprès de différents intervenants du secteur public et privé, ainsi que de la société civile (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	38. Constitution d'une équipe composée de professionnels du patrimoine et du design pour élaborer un document sur les thèmes retenus, le format de l'information à utiliser, la charte graphique des produits y compris une mascotte (pour cibler le public jeune) et les procédés de diffusion (UNESCO)	35 000			35 000
				39. Impression et diffusion des outils de communication (UNESCO)		48 559		48 559
	<p>D'ici fin 2011, campagne de sensibilisation sur l'état et le potentiel du patrimoine culturel développée au niveau national (UNESCO)</p>		<p>MC</p>	40. Campagne de sensibilisation sensible au genre dans les écoles, lycées, maisons de jeunes (UNESCO)	18 000	27 000		45 000
41. Réalisation d'un support audiovisuel sur les valeurs du patrimoine, sa fragilité et la nécessité de le sauvegarder pour les générations futures (UNESCO)				35 000			35 000	
42. Diffusion du support audiovisuel sur les médias radiophoniques et télévisuels (UNESCO)					78 000		78 000	

Effet direct de l'UNDAF :

Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.

RESULTAT 3 du Programme Conjoint :

La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.

Indicateur :

Baseline 2007:

- Produit 7 : Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée
- Produit 8 : Les potentialités des secteurs du livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit
- Produit 9 : Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité
- Produit 10 : L'information sur les performances de ce domaine de développement est insuffisante. Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu

Cible 2010 :

- Produit 7 : Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement, sensibles au genre, notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot
- Produit 8 : Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles
- Produit 9 : Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc
- Produit 10 : Les possibilités de ce domaine de développement sont largement connues, évaluées et publiées
-

Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.

Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
<p>PRODUIT 7 :</p> <p>Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel, formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>7.1 Au moins 4 PDCES intègrent les priorités de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine culturel et tourisme durable intégrant le genre avec implication de l'ensemble des acteurs locaux des communes oasiennes ciblées.</p> <p>7.2 D'ici 2011, la dimension culturelle ainsi que l'approche de genre est intégrée aux plans de développement de chacune des zones d'intervention du projet.</p> <p>7.3 Dès 2009, nombre d'activités identifiées impliquant majoritairement des femmes et des jeunes</p> <p>7.4 Au moins 4 actions prioritaires, du patrimoine culturel, inscrites dans le PDCES sont réalisées.</p> <p>7.5 Nombre de personnes ressources formées et disposant des outils pour intégrer le patrimoine culturel dans les PDCES</p> <p>7.6 Au moins deux circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel sont mis en place</p> <p>7.7 Au moins deux zones d'extension du processus d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local sont identifiées et appuyées ;</p> <p>7.8 Stratégie d'extension et</p>	<p>D'ici fin 2011, priorités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et tourisme durable en tant que vecteurs de développement local intégrées dans les Plans Communaux de Développement Economique et Social (PCDES) des communes oasiennes ciblées. (PNUD)</p>	<p>Programme de pays Maroc-PNUD 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>DGCL</p>	<p>43. Assistance technique durant le processus d'élaboration des PCDES pour l'intégration des priorités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et tourisme durable en se basant sur les analyses, les enquêtes réalisées et les conclusions des Training de concertation organisés. (PNUD)</p> <p>43 BIS Appui technique pour l'intégration du genre dans les processus d'élaboration des PCD (UNIFEM)</p> <p>44. Renforcement des capacités des acteurs locaux et particulièrement les élus et les techniciens communaux dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et tourisme durable. (PNUD)</p> <p>44.Bis Elaboration d'un guide spécifique à l'approche genre pour l'ensemble du processus de formation (UNIFEM)</p>	<p>40 000</p> <p>18 900</p> <p>25 000</p>	<p>20 000</p> <p>18 700</p> <p>23 400</p>	<p>10 000</p> <p>18 200</p>	<p>70 000</p> <p>55 800</p> <p>25 000</p> <p>23 400</p>

<p>réplication du processus élaborée.</p> <p><u>Baseline 2007</u> :</p> <p>Processus d'élaboration des PDCES engagé dans le cadre du Projet Oasis du Sud (PNUD/AS) n'intègre pas de manière systématique les priorités du Patrimoine culturel et les préoccupations de genre.</p> <p>Faible capacités des acteurs locaux en matière de gestion du patrimoine culturel</p> <p>Potentiel du patrimoine culturel reconnu dans la région oasienne mais non exploité comme vecteur de développement.</p> <p>Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée</p> <p><u>Cible 2011</u> : les communes oasiennes ciblées disposent des capacités pour assurer une meilleure gestion du patrimoine culturel en tant que vecteur de développement local.</p> <p>Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot</p> <p>Une partie appréciable des dépenses touristiques sur les sites visités se fait au profit des habitants qui participent d'avantage à son développement</p>	<p>D'ici 2010, les actions prioritaires inscrites dans les PCDES en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel, en tant que vecteur de développement local, mises en œuvre. (PNUD).</p> <p>D'ici 2011, deux nouvelles zones d'extension de la démarche du projet identifiées et investies. (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-PNUD 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>MC</p>	<p>45 Etudes de faisabilité des actions prioritaires inscrites dans les PCDES et stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre d'actions prioritaires de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel (PNUD)</p> <p>46 Appui la mise en œuvre des actions prioritaires inscrites dans les PCDES en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel (PNUD)</p> <p>47. Identification de zones opportunes pour l'extension des projets (UNESCO)</p>	<p>50 000</p> <p>144 360</p>	<p>50 000</p> <p>100 000</p>	<p></p> <p>35 425</p> <p>8 713</p>	<p>100 000</p> <p>279 785</p> <p>8 713</p>
---	---	---	--	---	------------------------------	------------------------------	------------------------------------	---

	<p>D'ici 2011, nouvelles destinations touristiques fondées sur l'accès à des ressources culturelles et artisanales valorisées, ouvertes et fréquentées dans le cadre de parcours recourant à de nouvelles formes d'accueil auprès des populations. (UNESCO)</p> <p>D'ici fin 2010, expérience d'intégration du patrimoine culturel dans les PCDES documentée et stratégie de réplication, élaborée et validée. (PNUD)</p>	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	<p>MTA</p> <p>DGCL</p>	<p>48. Mise en place d'au moins deux circuits de tourisme culturel reposant sur la valorisation de ressources culturelles jusque là non exploitées, et notamment sur l'accès à la culture vivante, en liaison avec les programmes de développement d'un tourisme durable. Aide à la valorisation de l'habitat et de l'accueil (UNESCO)</p> <p>49 Documentation des expériences d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local (PNUD)</p>	70 000	60 000	57 982	187982	
					20 000	20 000	10 000	50 000	
	D'ici 2010, les conditions de mise en place de mécanismes adéquats pour une pleine intégration du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local sont établies, et l'accès des femmes aux prises de décision est amélioré (UNIFEM)	Programme de pays Maroc-UNIFEM 2007/2011	DGCL	50. Appui aux initiatives traitant des besoins de femmes sujettes à l'exclusion, dans la mise en œuvre des plans communaux de développement (UNIFEM)	70 750	74 486		145 236	
<p>PRODUIT 8 :</p> <p>Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>8.1 D'ici 2011, au moins cinq manuscrits sont annotés, édités et diffusés</p> <p>8.2 Nombre de professionnels de la musique formés</p> <p>8.3 Niveau de satisfaction des professionnels de la musique par rapport aux formations reçues</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les potentialités des secteurs du</p>	D'ici 2011, manuscrits de haut intérêt scientifique, culturel et artistique transcrits et diffusés entre autre sur support numérique et papier artisanal. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	51. Etablir un catalogue sélectif de manuscrits de grand intérêt scientifique, culturel et artistique à des fins d'édition et de diffusion (UNESCO)	20 000			20 000	
				52. Transcription, annotation et édition et impression à titre démonstratif des premiers manuscrits (UNESCO)		45 000	40 000	85 000	
		D'ici 2010, compétences des « professionnels de la musique » (promoteurs, éditeurs et organisateurs de festivals) et des associations de proximité spécialisées renforcées. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	53. Etude sensible au genre des besoins en formation et établissement des modules de formation au profit des professionnels et des associations de proximité spécialisées de la musique (traditionnelle et moderne) (UNESCO)	25 000			25 000
					54. Organisation d'Training régionaux de formation et de renforcement des compétences des professionnels et des associations de proximité spécialisées de la		40 000		40 000

<p>livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles</p>				<p>Musique (traditionnelle et moderne) (UNESCO)</p> <p>55. Mise en réseau de ces professionnels et ces associations par l'encouragement d'initiatives visant à les regrouper au niveau national et régional (UNESCO)</p> <p>56. Elaboration de modèles de supports promotionnels destinés à la diffusion et promotion de musiques et danses traditionnelles: brochures, CD, DVD et page Web (UNESCO)</p>	22 341			22 341
<p>PRODUIT 9 : Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat/ appuyées.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>9.1 D'ici 2009, une centaine d'artisans ou agriculteurs, femmes et jeunes de préférence, ont acquis un métier dans la fabrication et la valorisation de produits artisanaux ont été insérés dans le marché de l'emploi et voient leurs conditions de vie améliorées.</p> <p>9.2 D'ici 2009, la mise à niveau des connaissances et compétences d'au moins 100 artisans/agriculteurs qui pratiquent le métier relatifs au palmier dattier y compris vannerie ont vu la qualité de leurs produits rehaussés, accèdent à de nouveaux marchés et ont accru notablement leurs revenus</p> <p>9.3 D'ici 2009, l'introduction de nouveaux savoir-faire de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales et de produits du terroir a permis la création de nouveaux emplois.</p> <p>9.4 Les nouvelles activités mises en œuvre impliquent</p>	<p>D'ici 2009, des unités de production de produits artisanaux/agricoles a forte valeur ajoutée et où les femmes sont majoritairement impliquées sont mises en place dans les zones géographiques ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fabrication et valorisation de produits artisanaux - valorisation des produits du palmier dattier, vannerie etc.; - transformation de produits du terroir (plantes tinctoriales traditionnelles, PAM et Safran) <p>(ONUDI)</p>	<p>Programme de pays Maroc-ONUDI 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>MTA</p> <p>DGCL</p>	<p>57. Etude d'implantation des unités de production et perspectives de commercialisation des produits, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>58. Appui à Installation et équipement des unités de production, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>59. Formation des artisans dans les domaines d'intervention ciblés, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>60. Mise en place des mesures d'accompagnement (statut des unités de production, design et marketing) dans les domaines d'intervention ciblés. (ONUDI)</p>	42 000	10 712		52 712
					83 000	97 972	60 000	240 972
					40 000	40 000	10 000	90 000
					40 000	36 000	9 913	85 913
	<p>D'ici 2010, au moins un espace d'interprétation des savoir-faire relatifs aux activités de production de l'artisanat ainsi que des traditions des populations locales mis en place dans des sites à haute fréquentation (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>61. Aménagement d'au moins un centre d'interprétation (UNESCO)</p>		35 000		35 000

<p>au moins 70 % de femmes et de jeunes.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Malgré le fait que des moyens de développement des régions proposées sont limités, des potentialités restent inexploitées</p> <p>Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc</p>			MC	62. renforcement du centre d'interprétation et évaluation de ses résultats en vue de leur éventuelle reproduction (UNESCO)		30 000	40 000	70 000
	D'ici 2010, des savoir-faire en voie de disparition identifiés et des mécanismes de transfert de	Programme de pays Maroc-	MTA	63. Etude/diagnostic d'identification des savoir-faire en voie de disparition susceptibles de générer des revenus pour les femmes, les	30 000			30 000

	ces savoir-faire mis en place principalement à l'attention des femmes et des jeunes. (UNESCO)	UNESCO 2007/2011	MTA	jeunes et les populations marginalisées (UNESCO) 64. Appui à la transcription des savoir-faire et proposition d'incorporation de ces modules dans les filières de valorisation de formation professionnelle existantes, production et d'animation culturelle. (UNESCO)		40 000		40 000
--	---	---------------------	------------	---	--	--------	--	---------------

	D'ici 2009, au moins un écomusée (en tant qu'AGR) est mis en place dans un site potentiel. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	65. Identification des sites potentiels d'implantation d'écomusées et d'activités génératrices de revenus. (UNESCO)	16 187			16 187
			MC	66. Appui à la mise en place d'un premier écomusée dans l'une des zones identifiées. (UNESCO)		65 000		65 000
PRODUIT 10: Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national	D'ici 2009, impact des actions de développement des industries culturelles et créatives du programme conjoint sur les conditions de vie des femmes et les jeunes évaluées (UNFPA)	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MC,	67. Evaluation sensible au genre et diffusion des actions de développement des industries culturelles et créatives et de leur impact sur la réduction de la pauvreté au Maroc et formulation de propositions porteuses (UNFPA)			130 000	130 000

<p>et international qu'au profit de la coopération Sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et des jeunes, est évalué documenté et partagé.</p> <p><u>Indicateurs :</u> 10.1 D'ici 2011, l'impact les expériences pilotes de développement des industries créatives, en particulier sur les femmes et les jeunes a été analysée et offrent des modèles de développement du secteur 10.2 D'ici 2011, les expériences à succès de développement des industries créatives ont été partagées au niveau national et international 10.3 Nombre de personnes touchées par la stratégie de communication</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Le potentiel des industries créatives comme vecteur de développement durable est méconnu et insuffisamment documenté</p> <p>Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu et partagé</p> <p><u>Cible 2011 :</u> Les expériences à succès développées dans le domaine des industries créatives sont diffusées et partagées tant au niveau national qu'international</p>	<p>D'ici 2011, expériences à succès développées dans le cadre du programme conjoint documentées et diffusées dans le cadre d'une stratégie de plaidoyer et de communication. (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>68. Appui à la mise en œuvre d'une stratégie de communication au niveau national et international pour diffuser les leçons des expériences conduites au titre du programme conjoint (UNESCO)</p>			<p>65 000</p>	<p>65 000</p>
---	--	---	------------------	---	--	--	---------------	----------------------

Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.								
RESULTAT 4 du Programme Conjoint : Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.								
Indicateur :								
Baseline 2007: - Produit 11: La contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD est insuffisamment perçue par la société								
Cible 2010 : - Produit 11 : Une stratégie de diffusion et communication met en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD								
Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
PRODUIT 11 : Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en oeuvre. <u>Indicateurs :</u> 11.1 Disponibilité et diffusion de l'argumentaire dans les réseaux et les espaces : établissements scolaires, maisons de la culture, maisons de jeunes, centres multifonctionnels de femmes, foyers féminins, etc. 11.2 Nombre d'espaces, réseaux et structures ayant exploité l'argumentaire. 11.3 Nombre d'acteurs ayant bénéficié du renforcement des capacités. 11.4 Niveau d'acceptation de l'argumentaire. <u>Baseline 2007 :</u> Les traditions et valeurs	D'ici fin 2008, études socioculturelles mettant en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD à partir du référentiel sont disponibles (UNIFEM) D'ici 2009 un argumentaire basé sur ces études est élaboré et disponible (UNIFEM)	Programme de pays Maroc-UNIFEM 2007/2011	MDSFS	69. Réalisation, dans les zones d'intervention du projet, des études complémentaires nécessaires de terrain sur les valeurs et les traditions qui influencent la réalisation des OMD (UNIFEM)	51 750			51 750
				70. Elaboration et diffusion de l'argumentaire et de portraits / témoignages relatifs aux femmes et aux jeunes qui au niveau de leur communauté contribuent activement à l'atteinte des OMD (exemple : campagnes de sensibilisations locales ou nationales). (UNIFEM)		40 300	46 300	86 600
				71. Elaboration et diffusion de produits didactiques spécifiques pour les femmes et les jeunes sur la base de l'argumentaire (UNIFEM)		40 300	46 300	86 600
		D'ici 2009, argumentaire basé sur ces études est largement diffusé auprès des instances publiques et privées, de la société civile pour promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans la réalisation des OMD. (UNFPA)	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	72. diffusion et exploitation de ce matériel dans les circuits et médias appropriés (UNFPA)		60 000	40 000
73. Renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux à l'utilisation de l'argumentaire et des outils élaborés dans ce cadre. (UNFPA)					80 000	50 000	130 000	
74. Organisation de rencontres et d'échanges autour de cet argumentaire dans les espaces tels que : maisons de la culture, maisons de jeunes, musées, centres de formation, centres multifonctionnels de la femme, établissements scolaires, foyers féminins, etc. (UNFPA)					64 000	63 857	127 857	

<p>culturelles qui favorisent la participation des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD sont insuffisamment prises en compte.</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Des actions de sensibilisation et de communication mettent en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD</p>				<p>75. Enquête / sondages auprès des destinataires de l'argumentaire (instances publiques et privées, société civile) afin de mesurer son impact. (UNFPA)</p>			64 021	64 021
SOUS-TOTAL DES ACTIVITÉS					1 573 343	1 851 770	812 711	4 237 824
<p>Coordination nationale du programme conjoint</p> <p>-Expert coordonnateur du programme : 144 000 - Chauffeur 36 000 -Secrétaire 20 073 -Fonctionnement / maintenance 80 000 -Achat Véhicule (1) 35 000</p>					128 358	93 358	93 357	315 073
Préparation du document de Programme Conjoint					20 000			20 000
Documentation et analyse du processus de mise en œuvre du programme, audits et évaluations, publication et diffusion de ceux-ci, visibilité du programme conjoint					20 000	40 000	40 000	100 000
SOUS TOTAL					1 741 701	1 985 128	946 068	4 672 897
<p>Frais d'agences</p> <p>UNESCO 186 204 PNUD 36 735 ONUDI 32 872 UNIFEM 32 661 UNFPA 38 631</p>								327 103
MONTANT TOTAL DU PROGRAMME CONJOINT								5 000 000

- Revue annuelle

Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre et les agences participantes du SNU conduiront une revue annuelle conjointe du Programme. Le Rapport annuel, préparé à cette occasion présentera les progrès réalisés en vue de l'obtention des effets ainsi que les contraintes et opportunités rencontrées lors de l'année écoulée.

Le comité de gestion du programme procèdera également à cette occasion à une réactualisation de l'évaluation des risques et hypothèses. Une section du rapport sera consacrée au plan de suivi évaluation du programme conjoint; elle mettra en exergue les activités réalisées au titre de l'année en cours et les ajustements éventuels. Par ailleurs, les agences participantes et leurs partenaires élaboreront à l'occasion de la revue annuelle le plan de travail pour l'année suivante et le budget correspondant en tenant compte des leçons apprises et des résultats atteints dans la mise en œuvre du programme. Le nouveau plan de travail sera approuvé par le Comité directeur national. Tout changement significatif du champ du programme conjoint nécessitera une révision du document de programme conjoint, les amendements apportés à ce document devant faire l'objet d'une signature par toutes les parties.

4. MODALITES DE GESTION ET DE COORDINATION

Conformément à l'esprit de la réforme du système des Nations Unies, le présent programme conjoint représente une réponse commune des agences², fonds et programmes à la priorité nationale culture et développement à travers la mise en œuvre de trois principes directeurs « Three ones » qui sont : une (1) autorité ; un (1) seul cadre de coordination et un (1) seul système de suivi & évaluation.

4.1. Structure de gestion du programme conjoint

4.1.1. Comité National de Coordination (*National Steering Committee*)

Le Comité National de Coordination est responsable de l'orientation globale et stratégique du programme conjoint. Il est composé des membres suivants :

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, représentant du Gouvernement du Maroc, co-président ;
- Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, co-président ;
- Le représentant du Gouvernement d'Espagne au Maroc.

Les principales responsabilités du CNC sont :

- Veiller à l'alignement des activités financées par le MDG-F sur les axes d'intervention de l'UNDAF ;
- Etre attentif aux synergies possibles avec les donateurs travaillant sur des thématiques similaires au présent programme et, le cas échéant, suggérer des approches partenariales ;
- Revoir et approuver les termes de références et les règles de procédures du MDG-F National Steering Committee (Comité National de Coordination), et les amender, si besoin est, en consultation avec l'Agent Administratif au siège du PNUD ;
- Revoir et approuver le Document de Programme, le Plan Annuel de Travail et le Budget soumis par les organismes participants de l'ONU ; s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences du Fonds, et en particulier les décisions du comité de coordination de MDG-F ; s'assurer de la qualité de ces documents afin de recevoir le financement du Fonds ;
- Discuter les exigences et les priorités du programme concernant, entre autres :
 - (i) la gestion du programme, incluant les approches communes concernant le coût du projet, le recouvrement des coûts, les modalités d'exécution, l'établissement des rapports basé sur les résultats, et l'évaluation d'impact ;
 - (ii) l'information sur la gestion, y compris sur le Fonds et la visibilité du donateur (communication publique).

² Les agences des Nations Unies participantes à ce programme sont : UNESCO, UNFPA, UNIFEM, ONUDI, PNUD.

- S'assurer que des processus de consultation appropriés ont eu lieu avec les principales parties prenantes au niveau du pays afin d'éviter la duplication et le chevauchement entre le Fonds et d'autres mécanismes de placement de fonds ;
- Approuver les arrangements relatifs au management et à la coordination du programme, ainsi que le mécanisme de l'établissement des rapports (*reporting*) ;
- Faire la revue du résumé des rapports de l'audit consolidés par l'Agent Administratif ; mettre en valeur les leçons apprises et discuter périodiquement le suivi des organismes participants de l'ONU sur les actions recommandées par le programme, notamment leur impact ;
- Proposer des solutions aux problèmes d'orientation stratégique et d'implémentation du programme ;
- Approuver les plans de communication et d'information publique préparés par le Comité de gestion du programme.

4.1.2. Groupe Thématique Patrimoine culturel (UNDAF)

Le programme conjoint sera mené dans le cadre du Groupe thématique « patrimoine culturel et naturel» l'Agence chef de file en est l'UNESCO.

4.1.3. Comité de Gestion du Programme (*Programme Management Committee*)

Le Comité National de Coordination s'assurera que le Comité de Gestion de Programme (CGP) est établi pour assumer la responsabilité de la coordination opérationnelle du programme conjoint. Le CGP sera composé des parties prenantes appropriées telles que des organismes participants de l'ONU, des représentants de gouvernement et des représentants de la société civile. Sous la supervision du Comité National de Coordination, le CGP a pour responsabilités de :

- Assurer la coordination opérationnelle du programme ;
- Nommer le gestionnaire du programme ;
- Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;
- Aligner des activités placées par le MDG-F avec le cadre stratégique de l'ONU ou les priorités stratégiques approuvées par l'UNDAF ;
- Dresser des situations de référence du programme (*baseline*) pour permettre l'évaluation et le suivi du programme ;
- Etablir un mécanisme de l'établissement des rapports (*reporting*) du programme adéquat;
- S'assurer de la coordination des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents en relation avec le programme ; et s'assurer que les lacunes du budget sont ciblées ;
- Fournir un leadership technique et substantiel concernant les activités envisagées dans le plan de travail annuel et fournir le conseil technique au CNC ;
- Etablir des plans de communication et d'information publique ;
- Faire une recommandation concernant des réaffectations et des révisions de budget au CNC ;
- Faire face aux problèmes émergents de gestion et d'exécution ;
- Identifier les leçons apprises et les solutions aux difficultés nouvelles/naissantes ;
- Etablir des plans de communication et d'information publique.

Le RC ou son représentant présidera les réunions du CGP. Des experts peuvent être invités comme observateurs aux réunions de GPC si nécessaire. Le GPC se réunira normalement par trimestre.

4.1.4. Unité de Gestion et Gestionnaire du programme

Une Unité de Gestion du programme conjoint sera mise en place au sein du Ministère de la culture. Elle sera composée du gestionnaire du programme et de son équipe. L'UG servira de secrétariat au CGP et assurera les tâches suivantes :

- mettre en place une structure administrative pour assurer la bonne gestion du programme ;
- assurer la coordination des activités nécessaires à la réalisation du programme en étroite liaison avec tous les acteurs pertinents (CNC, CGP, GT Patrimoine culturel et naturel et industries créatives, agences du SNU) ;
- établir un système fonctionnel de communication entre les intervenants ;
- produire un plan de mise en œuvre du programme ;
- suivre la mise en œuvre du programme ;
- préparer et soumettre la programmation et les plans de travaux annuels communs au CGP ;
- exercer un suivi de toutes les interventions en exécution afin de veiller à l'efficacité et à l'efficacités et mesurer l'atteinte des résultats;
- fournir tous les rapports exigés : plan de mise en œuvre, bilans semestriels, bilans annuels, tels que précisés dans le mandat ci-dessous.
- coordonner les revues du programme ;
- gérer le système de suivi et évaluation.

L'Unité de gestion du programme préparera les rapports avec une attention particulière à l'efficacité et à l'accomplissement des résultats. L'Agent Administratif (AA) consolidera le rapport narratif et financier.

4.2. Cadre de coordination et de suivi du Programme Conjoint

Le cadre de coordination et de suivi du programme comporte trois niveaux d'intervention :

- *Le niveau macro* avec les principaux partenaires du programmes conjoint, à savoir : (i) le Comité National de Coordination ; (ii) le Groupe Thématique – Patrimoine culturel et naturel; (iii) les Agences des Nations Unies participantes et leurs partenaires nationaux ; (iv) le Chef de file et l'Unité de Gestion du Programme et (v) les Comités de Gestion du Programme par produit.
- *Le niveau méso* est composé des directions régionales des secteurs concernés.
- *Le niveau micro* est celui de la mise en œuvre des activités de mise en valeur du patrimoine culturel et des industries créatives. Ces activités seront portées par les collectivités locales, les associations et ONG.

5. ARRANGEMENTS DE GESTION DES FONDS

Le mécanisme de gestion des fonds du présent programme conjoint est la gestion canalisée. C'est un mécanisme dans lequel les fonds sont acheminés aux agences participantes par l'entremise d'une seule organisation du système des Nations Unies, ci-après dénommée l'Agent administratif (AA), le PNUD (New York).

Le plan de travail commun indiquera clairement les activités que chacune des organisations du système des Nations Unies participantes devra soutenir. Les coûts indirects qui seront mis à la charge de chaque organisation figureront dans leurs budgets respectifs. La responsabilité programmatique et financière incombera aux organisations du système des Nations Unies participantes et aux partenaires nationaux qui géreront leurs composantes respectives du programme conjoint.

Ainsi, chaque Organisation Participante (OP) des Nations Unies assume entièrement la responsabilité financière et de programmation des fonds qui lui sont attribués par l'Agent Administratif (AA) et peut décider du processus d'exécution avec ses partenaires et homologues conformément à sa réglementation. Chaque organisation participante établira un registre séparé des comptes pour la réception et l'administration des fonds qui lui seront remis par l'AA. Il est demandé aux organisations participantes de fournir un Rapport financier certifié selon le formulaire de budget fourni par la note d'orientation du fonds MDG. Les organisations participantes sont également habilitées à déduire les coûts indirects des contributions reçues ne dépassant pas 7% du budget du programme conjoint en accord avec les dispositions du MDG-F MOU signées entre l'AA et les OP.

Les versements des fonds seront réalisés sur la base des plans de travail annuels approuvés par le Comité National de Coordination. Une fois le premier versement réalisé, les versements pour la deuxième et troisième année seront conditionnés par un seuil minimum engagé (contrats légaux signés entre les parties, incluant les engagements pluriannuels) correspondant à 70% des fonds précédemment versés au OP groupés. Si le seuil de 70% n'est pas atteint pour l'ensemble du programme conjoint, les fonds ne peuvent être versés à aucune des Organisations participante, quelque soit la performance individuelle de chacune d'entre elles.

D'autre part, les avances des deuxième et troisième année peuvent être demandées à n'importe quel moment avant la date prévue si l'engagement conjoint de la première avance dépasse 70% et si les exigences du plan de travail sont satisfaites. La demande d'avance devra être faite auprès de l'Agence MDTF, après approbation par le Comité National de Coordination, à travers le RC.

L'exécution nationale, en tant que modalité préférentielle pour la mise en œuvre du programme conjoint, sera fondée sur l'existence de capacités au sein des structures nationales de mise en œuvre des activités. Les transferts de fonds aux institutions d'exécution sont effectués sur la base du plan de travail annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée. Les fonds peuvent être directement transférés aux administrations et aux ONG.

Les transferts de fonds pour des activités détaillées dans le PTA peuvent être effectués par l'agence des NU concernée sur la base de l'une des modalités suivantes :

- Transferts de fonds directement au partenaire ou à l'institution de mise en œuvre avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds), ou après l'achèvement des activités (remboursements) ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base des requêtes signées par l'autorité habilitée ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par les agences des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des activités convenues avec leurs partenaires nationaux respectifs.

Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés, sur la base d'un accord mutuel entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée, ou restitués.

Les activités menées par les agences des Nations unies participantes seront soumises aux audits internes et externes en conformité avec leurs propres règles et procédures financières.

6. FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET DURABILITE

La mise en œuvre du programme conjoint et la réalisation des résultats attendus exigent de part et d'autre, c'est-à-dire des agences des Nations Unies participantes à savoir l'UNESCO, le PNUD, l'ONUDI, l'UNIFEM et l'UNFPA et des partenaires nationaux marocains, un engagement total et une grande flexibilité. Il est, néanmoins, important d'identifier les risques majeurs que le projet doit prendre en compte et les mesures appropriées qu'il compte apporter afin de minimiser ces risques. Le tableau ci-après résume les principales mesures qui doivent être prises pour minimiser les risques majeurs identifiés.

Risques majeurs	Dimensions	Mesures appropriées
Absence d'outils appropriés pour la préservation et promotion du patrimoine.	Capacités et expertises	Stratégie de mise à niveau des compétences des intervenants, de créations d'outils appropriés et conformes aux normes internationales.
Cloisonnement excessif des différentes institutions qui constitue un frein à une approche intersectorielle et transversale	Approche intersectorielle	Développement d'une approche intersectorielle par la création d'une commission permanente du patrimoine et la souscription conjointe d'une charte de protection et promotion du patrimoine
L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé.	Transversalité de la culture	Le développement de mécanismes de facilitation du travail multisectoriel de type participatif afin de favoriser le partage de l'information, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du programme.
Les résistances sociales et culturelles en matière d'égalité de genre.	Résistances sociales et culturelles	Les actions de sensibilisation et d'éducation à la culture de l'égalité doivent être substantives, ciblées et adaptées aux destinataires (grand public, milieu scolaire et universitaire, milieux de travail, etc.).
La lenteur dans la déclinaison des politiques et plans nationaux des collectivités locales dans la réalisation des résultats du programme à un niveau territorial et local.	Engagement des acteurs institutionnels et associatifs	Implication des acteurs territoriaux, sectoriels et associatifs clés concernés par les industries créatives au travers de mécanismes de concertation institutionnalisés par des accords de collaboration.
La lenteur dans la mise en œuvre des activités de développement des industries créatives pourrait entraver la réalisation des résultats attendus.	Mise en œuvre des activités/projets	La prise en compte des capacités réelles des acteurs institutionnels et associatifs chargés de la mise en œuvre des activités du programme.
La faible implication des bénéficiaires directs faute de ne pas percevoir le bénéfice des actions entreprises.	Participation des bénéficiaires	L'engagement des acteurs institutionnels et associatifs auprès des bénéficiaires des activités du programme pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions.

Enfin, les mesures proposées pour minimiser les risques de ne pas atteindre pleinement des résultats attendus supposent aussi :

- la capitalisation de l'effort investi par d'autres interventions notamment en matière de développement de l'artisanat, de savoir-faire traditionnels et de projets de genre ;
- la mise en place d'une structure de coordination et de suivi performante (cf. section 6) ;

- l'obligation de travailler avec des objectifs et des résultats clairs, simples, et circonscrits de manière à éviter des interventions complexes.

Parmi les autres risques, nous pouvons citer :

- Les changements de personnel au niveau de l'administration nationale ;

7. RESPONSABILITE, SUIVI ET EVALUATION

7.1 Cadre de Suivi du Programme / Programme Monitoring Framework (PFM)

Le cadre de suivi du programme sera finalisé dès le début du programme. Il permettra d'identifier la nature des informations jugées essentielles pour la mesure de rendement du programme. Ce cadre permettra entre autres :

- (i) de valider auprès des parties prenantes (agences du SNU et partenaires nationaux) les mesures envisagées pour atteindre les résultats attendus, tels que présentés dans le Cadre de résultats du programme conjoint ;
- (ii) d'apprécier l'influence des conditions critiques sur le déroulement du programme et l'atteinte des résultats attendus ;
- (iii) de procéder à toute analyse jugée utile pendant le déroulement du programme conjoint ;
- (iv) de constituer un système de monitoring fiable qui facilitera l'évaluation du programme.

7.2 Etablissement des Rapports.

Le Bureau MDTF est responsable du rapport sur l'état d'avancement annuel consolidé du programme conjoint qui comportera trois parties :

Résumé de gestion de l'AA: Le résumé de gestion consiste en l'analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. Il identifiera, si elles existent, les questions clés du management et les sujets administratifs à prendre en considération par le NSC.

Rapport narratif de l'état d'avancement du programme conjoint: Ce rapport est produit à travers un processus commun d'intégration des différents rapports du programme conjoint. Il doit être revu et approuvé par le Comité de Gestion de Programme avant de le soumettre au Bureau MDTF le 30 avril de chaque année.

Rapport financier: Chaque Organisation des Nations Unies participante soumettra au Bureau MDTF un rapport financier relatant les dépenses engagées pour l'exécution de sa composante durant la période du rapport. La date limite pour l'envoi de ce rapport est le 31 mai.

Des actualisations trimestrielles seront mises à la disposition du donateur et le programme conjoint fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera organisée par le Secrétariat du MDG-F.

Tableau 2: Cadre du Programme de Suivi /Programme Monitoring Framework (PMF)

Résultats attendus Produits	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Effet 1 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale.					
<p>PRODUIT 1 : Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>1.1. D'ici fin 2009, un document de référence définissant les composantes du patrimoine ayant un potentiel de développement économique et social est publié et diffusé.</p> <p>1.2. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre relatives à l'état de la gestion, conservation, valorisation et promotion du patrimoine sont disponibles.</p> <p>1.3. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population marocaine sont disponibles</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Le potentiel social et économique du patrimoine culturel est insuffisamment reconnu</p> <p>L'apport et le rôle des femmes dans la préservation du patrimoine culturel sont insuffisamment reconnus</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Connaissance des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain orientant la détermination de stratégies</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	<p>Absence d'outils appropriés pour la préservation et promotion du patrimoine.</p> <p>Cloisonnement excessif des différentes institutions qui constitue un frein à une approche intersectorielle et transversale</p> <p>L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé.</p> <p>Les résistances sociales et culturelles en matière d'égalité de genre.</p> <p>La lenteur dans la déclinaison des politiques et plans nationaux des collectivités locales dans la réalisation des résultats du programme à un niveau territorial et local.</p> <p>La lenteur dans la mise en œuvre des activités de développement des industries créatives pourrait entraver la réalisation des résultats attendus.</p> <p>La faible implication des bénéficiaires directs faute de ne pas percevoir le bénéfice des actions entreprises.</p>
<p>PRODUIT 2 : Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel, élaborée et déclinée en plans d'action.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>2.1 D'ici fin 2009, un document stratégique définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre publié et disponible</p> <p>2.2 D'ici fin 2009, stratégie nationale intégrant le genre publiée et disponible.</p> <p>2.3 D'ici fin 2010, le plan de plaidoyer et sensibilisation disponible</p> <p>2.4 Nb. d'acteurs touchés par la stratégie de diffusion</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi/Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010 - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée.</p> <p>Coordination intersectorielle insuffisante</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Stratégie nationale diffusée et validée par les pouvoirs publics et auprès de l'ensemble des acteurs et intervenants de la société marocaine</p>				
<p>PRODUIT 3 : Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>3.1 D'ici fin 2009, une analyse institutionnelle sensible au genre définissant les rôles des intervenants est réalisée et publiée</p> <p>3.2 D'ici fin 2009, les intervenants du patrimoine gèrent conjointement la promotion et préservation du patrimoine</p> <p>3.3 D'ici fin 2009, une structure opérationnalise la stratégie nationale</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel</p> <p>Cloisonnement des différents intervenants</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Mise en œuvre d'une gestion intersectorielle du patrimoine</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	
<p>Effet 2 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale.</p>					

<p>PRODUIT 4 :</p> <p>Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>4.1 D'ici fin 2010, le système des Trésors Humains Vivants a été mis en place</p> <p>4.2 D'ici 2011, le système d'inventaire du patrimoine a été revu et mis à niveau</p> <p>4.3 D'ici fin 2011, le SIG est accessible via intranet dans les directions et oriente la prise de décisions</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales</p> <p>Cadre juridique incomplet et nécessitant une révision</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internati</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	
<p>PRODUIT 5 :</p> <p>Professionnels nationaux actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>5.1 D'ici 2010, un diagnostic sensible au genre des besoins en formation est disponible</p> <p>5.2 D'ici 2010, une stratégie de formation a été validée</p> <p>5.3 D'ici fin 2010, une convention-cadre a été souscrite par les différents intéressés</p> <p>5.4 D'ici 2011, les capacités de formation sont opérationnelles</p> <p>5.5 D'ici 2011, au moins 20 % des professionnels nationaux ont reçu une formation dans les thèmes identifiés</p> <p>5.6 D'ici 2011, nombre de personnes qui ont été formées en modalité virtuelle</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Le niveau de compétences des</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et à la préservation du patrimoine				
PRODUIT 6 : Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>6.4 D'ici 2011, le site est visité par au moins 100 personnes</p> <p>6.5 D'ici 2011, au moins 60 % des utilisateurs du site Web ont émis un avis positif quant à l'utilité du site.</p> <p>6.6 D'ici 2011, la campagne de diffusion et sensibilisation relative au patrimoine culturel a atteint une portion importante de la population scolaire</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	
Effet 3 du Programme Conjoint :					
La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.					
PRODUIT 7 : Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>7.1 Au moins 4 PDCES intègrent les priorités de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine culturel et tourisme durable intégrant le genre avec implication de l'ensemble des acteurs locaux des communes oasiennes ciblées.</p> <p>7.2 D'ici 2011, la dimension culturelle ainsi que l'approche de genre est intégrée aux plans de développement de chacune des zones d'intervention du projet.</p> <p>7.3 Dès 2009, nombre d'activités identifiées impliquant majoritairement des femmes et des jeunes</p> <p>7.4 Au moins 4 actions prioritaires, du patrimoine culturel, inscrites dans le PDCES sont réalisées.</p> <p>7.5 Nombre de personnes ressources formées et disposant des outils pour intégrer le patrimoine culturel dans les</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	

	<p>PDCES</p> <p>7.6 Au moins deux circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel sont mis en place</p> <p>7.7 Au moins deux zones d'extension du processus d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local sont identifiées et appuyées ;</p> <p>7.8 Stratégie d'extension et répliation du processus élaborée.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Processus d'élaboration des PDCES engagé dans le cadre du Projet Oasis du Sud (PNUD/AS) n'intègre pas de manière systématique les priorités du Patrimoine culturel et les préoccupations de genre.</p> <p>Faible capacités des acteurs locaux en matière de gestion du patrimoine culturel</p> <p>Potentiel du patrimoine culturel reconnu dans la région oasienne mais non exploité comme vecteur de développement.</p> <p>Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée</p> <p><u>Cible 2011 :</u> les communes oasiennes ciblées disposent des capacités pour assurer une meilleure gestion du patrimoine culturel en tant que vecteur de développement local.</p> <p>Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot</p> <p>Une partie appréciable des dépenses touristiques sur les sites visités se fait au profit des habitants qui participent d'avantage à son développement</p>				
<p>PRODUIT 8 :</p> <p>Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>8.1 D'ici 2011, au moins cinq manuscrits sont annotés, édités et diffusés</p> <p>8.2 Nombre de professionnels de la musique formés</p> <p>8.3 Niveau de satisfaction des professionnels de la musique par</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p>rapport aux formations reçues</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les potentialités des secteurs du livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles</p>	<p>continu /Monitoring.</p> <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 		
<p>PRODUIT 9 : Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat appuyées.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>9.1 D'ici 2009, une centaine d'artisans ou agriculteurs, femmes et jeunes de préférence, ont acquis un métier dans la fabrication et la valorisation de produits artisanaux ont été insérés dans le marché de l'emploi et voient leurs conditions de vie améliorées.</p> <p>9.2 D'ici 2009, la mise à niveau des connaissances et compétences d'au moins 100 artisans/agriculteurs qui pratiquent les métiers relatifs au palmier dattier y compris vannerie, ont vu la qualité de leurs produits rehaussés, accèdent à de nouveaux marchés et ont accru notablement leurs revenus</p> <p>9.3 D'ici 2009, l'introduction de nouveaux savoir-faire de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales et de produits du terroir a permis la création de nouveaux emplois.</p> <p>9.4 Les nouvelles activités mises en œuvre impliquent au moins 70 % de femmes et de jeunes.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Malgré le fait que des moyens de développement des régions proposées sont limités, des potentialités restent inexploitées</p> <p>Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<u>Cible 2011 :</u> Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc				
PRODUIT 10 : Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national et international qu'au profit de la coopération Sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et de la jeunesse	<u>Indicateurs :</u> 10.1 D'ici 2011, l'impact des expériences pilotes de développement des industries créatives, en particulier sur les femmes et les jeunes a été analysée et offrent des modèles de développement du secteur 10.2 D'ici 2011, les expériences à succès de développement des industries créatives ont été partagées au niveau national et international 10.3 Nombre de personnes touchées par la stratégie de communication <u>Baseline 2007 :</u> Le potentiel des industries créatives comme vecteur de développement durable est méconnu et insuffisamment documenté Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu et partagé <u>Cible 2011 :</u> Les expériences à succès développées dans le domaine des industries créatives sont diffusées et partagées tant au niveau national qu'international	<u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.	<u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	
Effet du Programme Conjoint : Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.					
PRODUIT 11 : Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en œuvre.	<u>Indicateurs :</u> 11.1 Disponibilité et diffusion de l'argumentaire dans les réseaux et les espaces : établissements scolaires, maisons de la culture, maisons de jeunes, centres multifonctionnels de femmes, foyers féminins, etc. 11.2 Nombre d'espaces, réseaux et structures ayant exploité l'argumentaire. 11.3 Nombre d'acteurs ayant bénéficié du	<u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.	<u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	Mentalité résistances socioculturelles constituant un frein à une progression de l'égalité entre homme-femme / jeune-adulte Eléments de la tradition constituant un obstacle à la progression des égalités sus mentionnées Faible niveau d'instruction et analphabétisme comme obstacles à la bonne implémentation du programme d'activités lié à ce produit

	<p>renforcement des capacités.</p> <p>11.4 Niveau d'acceptation de l'argumentaire.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les traditions et valeurs culturelles qui favorisent la participation des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD sont insuffisamment prises en compte.</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Des actions de sensibilisation et de communication mettent en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD</p>				<p>Problème d'accès aux activités du produit lié à des éléments de mobilité eux-mêmes liés au mode de vie des populations ciblées</p>
--	--	--	--	--	---

Plan de Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation du programme conjoint se feront sur la base du tableau ci-dessous :

Période	Activités de suivi & évaluation	Responsable
2008		
	Plan de mise en œuvre du programme	UGP, Agences NU et PN
	Plan de Travail Annuel Commun 2008	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
2009		
	Plan de Travail Annuel Commun 2009	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
	Evaluation à mi-parcours indépendante	UGP, Agences NU et PN
2010		
	Plan de Travail Annuel Commun 2010	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
	Evaluation finale indépendante	UGP, Agences NU et PN

8. ANALYSE EX-ANTE DES THEMATIQUES HORIZONTALES

Les principales réponses du programme aux principaux enjeux intersectoriels sont :

8.1. Concernant les droits de l'homme

Dans le cadre de la transition démocratique, des réformes majeures visant à approfondir et à accélérer le processus démocratique, à affirmer la primauté du droit et la défense des droits de l'homme en général, et particulièrement les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales fragiles (handicapés, personnes âgées, personnes pauvres ou exclues) ont été mises en place. Parmi ces réformes, trois d'entre elles méritent d'être signalées pour l'importance qu'elles ont dans le cadre du présent programme. Il s'agit :

(i) du code des libertés publiques et de l'harmonisation de la législation interne avec les dispositions des

instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Maroc ; (ii) du code du travail et de l'harmonisation des législations et des réglementations régissant les relations professionnelles et l'exercice des libertés syndicales ; (iii) du code de la famille réformant (*al Moudawana*) dans le sens de l'égalité des rapports de genre et visant l'intégration de la femme dans la responsabilité politique et sociale et dans le processus de développement.

8.2. Concernant les principales questions environnementales

Le Maroc a adopté en 1995, une Stratégie Nationale de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable qui évalue régulièrement l'état de l'environnement et du développement et fixe des objectifs à court, moyen et long termes. Mais compte tenu du mauvais état des principaux écosystèmes marocains et du risque de dégradation de l'environnement, il est nécessaire de mener une action à grande échelle afin de promouvoir l'émergence d'une conscience collective qui soit plus respectueuse de l'environnement, y compris dans les domaines de la préservation des ressources naturelles et de la promotion de technologies propres.

Le programme contribuera à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales et principalement des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices de revenus utilisant des matières premières sans impact négatif sur l'environnement.

8.3. Concernant l'égalité de genre

Le projet s'inscrit dans un contexte propice pour une défense effective des droits des femmes. L'avènement du nouveau Code de la Famille, les évolutions enregistrées dans le Code du Travail, au Code Pénal, la réforme du Code de la Nationalité, la levée de certaines réserves sur la CEDAW, en plus des avancées réalisées dans les domaines économiques et politiques sont autant d'événements qui traduisent la volonté politiques du Maroc de lancer le défi pour l'atteinte de l'équité et l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, la publication de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement offre ainsi un cadre de référence centré sur des objectifs pragmatiques s'articulant à cinq niveaux : les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits sociaux et économiques ; les comportements sociaux et individuels ; l'ancrage dans les institutions et les politiques.

Ces avancées, pour positives qu'elles soient, ne suffisent pas à améliorer significativement la position des femmes dans la société et leur pleine participation au processus de développement.

Le programme conjoint contribuera par une stratégie d'information et sensibilisation à une majeure reconnaissance de la contribution décisive des femmes à l'atteinte des objectifs du millénaire, principalement l'objectif 1 et l'objectif 3.

8.4 Concernant les capacités des principales institutions et partenaires

Le renforcement des capacités et expertises institutionnelles des partenaires en matière de gestion et préservation du patrimoine est un des produits clés du premier effet du programme : « *Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier* ».

Le programme comporte également une composante importante de formation dans le domaine des savoir-faire traditionnels et capacités entrepreneuriales des producteurs artisanaux qui supposera un renforcement durable de leurs compétences et possibilités d'accès aux marchés.

9. CONTEXTE LEGAL

Les accords d'assistance et de coopération à la base juridique des partenariats entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et chacune des organisations de l'ONU participantes s'appliqueront dans le cas du présent programme conjoint. Les activités de chaque agence seront régies respectivement par les principaux accords applicables de l'agence. Il s'agit des accords suivants :

Agence	Accord
PNUD	Accord de base signé entre le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc le 13 mai 1982.
UNESCO	<u>Le Bureau de l'UNESCO a été établi en 1992 sur la base de l'Accord de Siège UNESCO/Gouvernement du Maroc le 22 février 1990.</u>
UNIFEM	Accord de base dans le même cadre que le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc du 13 mai 1982.
UNFPA	Accord de base dans le même cadre que le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc du 13 mai 1982.
ONUDI	Le Bureau de l'ONUDI a été établi sur la base de l'accord de siège signé entre l'ONUDI et le Gouvernement du Maroc le 8 octobre 2004

Les modifications au présent Document de Programme Conjoint (DPC) ne peuvent être apportées qu'avec la signature du Coordonnateur Résident du SNU au Maroc.

Annexe A : Plan de Travail Annuel Commun, ANNEE I

Cibles annuelles	Activités clés	Calendrier				Agence NU	Partenaire responsable	Budget prévu		
		2008						Source des fonds	Description Budget	Montant total
		T1	T2	T3	T4					
PRODUIT 1 : Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées. <u>Cibles 2009:</u> <ul style="list-style-type: none"> Un document de référence définissant les composantes du patrimoine est publié et disponible Les données relatives à l'état de la gestion, conservation et valorisation du patrimoine sont disponibles. Les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population marocaine sont disponibles 	1. Collecte analyse et mise à jour des données disponibles					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	9 000 9 000 1 000 1 000
	2. Diagnostic sensible au genre de l'économie du patrimoine marocain, sa situation présente et les possibilités d'exploitation et promotion des ressources qu'il recèle					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Training Travel Miscellaneous	6 000 12 000 9 000 2 000 1 000
	3. Enquêtes et recherches de terrain pour spécifier ces données dans les zones d'intervention du programme					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	9 000 38 000 2 000 1 000
	4. Consultations et concertations sur les priorités se dégageant de ces travaux.					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	9 000 22 000 3 000 1 000
	5 Publication et mise en ligne d'un document consensuel de référence définissant le patrimoine culturel et ses composantes et qui fait expressément référence à un texte de loi à élaborer.					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	6 000 8 000 1 000

	6. Diagnostic sensible au genre de l'état de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel marocain et formulation de proposition pour les améliorations nécessaires				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	12 000 9 000 3 000 1 000
	7. Réalisation d'une enquête sensible au genre sur les connaissances, perceptions et attitudes de la population marocaine vis-à-vis de son patrimoine				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	11 000 27 000 2 000
	8. Diffusion des conclusions de l'enquête notamment auprès des responsables des stratégies correspondantes				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	2 000 7 000 1 000
	9. Organisation d'actions de sensibilisation répondant aux éventuels déficits identifiés par l'enquête				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	9 000 20 000 4 000 2 000
PRODUIT 2 :	10. Appui à l'organisation d'un dialogue interinstitutionnel pour élaborer une vision stratégique priorisant les actions à entreprendre en matière de préservation et promotion du patrimoine				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Travel Miscellaneous	15 000 4 000 1 000
Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action.	11. Training de concertation, de réflexion et de communication visant à valider les actions définies				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Miscellaneous	3 000 11 000 1 000
<u>Cible 2009:</u>	12. Elaboration d'un document final de priorisation de la préservation prenant en compte les patrimoines menacés de dégradation ou de disparition sur la base de critères préalablement définis				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	5 000 4 000 1 000
• Les actions prioritaires à entreprendre en matière de préservation ont été définies	12 Bis Appui technique pour la prise en compte du genre dans l'élaboration d'une vision stratégique pour la préservation et promotion du patrimoine				UNIFEM	MC	MGD-F	Contracts Training Equipment Travel Supplies & C. Miscellaneous	4 600 8 000 2 000 1 000 600 1 001

	13. organisation d'une consultation intersectorielle visant à l'élaboration de la stratégie nationale					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Travel Miscellaneous	9 000 8 000 2 000 1 000
PRODUIT 3 : Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action <u>Cibles 2009 :</u> • la vision et la mission des différents intervenants dans la gestion du patrimoine est définie	17. Analyse institutionnelle sensible au genre du secteur du patrimoine culturel (Etat, collectivités locales, associations, personnes privées...)					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	23 000 7 000 1 195
PRODUIT 4 : Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux. <u>Cibles 2009 :</u> • Propositions de révision de la loi de protection du patrimoine • Etudes et scénarios opérationnels pour la mise en place du système des THV et de son financement • Mise à niveau du système d'inventaires	20. Appui à la révision de la nouvelle loi du patrimoine national sur la base d'une large concertation publique et institutionnelle pour présentation au Secrétariat Général du Gouvernement					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	18 000 6 000 1 000
	21. Elaboration d'un cadre juridique relatif aux THV					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	7 000 7 000 1 000
	22. Elaboration d'un document proposant les mécanismes opérationnels de fonctionnement de l'entité administrative qui sera responsable de la mise en œuvre du système (secrétariat permanent du système) sur la base de l'étude réalisée en 2005 par le Ministère de la culture dans le cadre d'un programme maghrébin					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	10 000 7 000 2 000 1 000
	23. Etude de différents scénarios et proposition d'un mode de financement des droits sociaux des THV					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	15 000 8 000 2 000

	25. Mise à niveau du système d'inventaire conformément aux normes et standards internationaux y compris la numérisation du fonds documentaire et iconographique de la DIDP					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Equipment Training Miscellaneous	32 000 45 000 10 000 10 000 3 000
PRODUIT 5 : Professionnels nationaux actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.	27. Analyse et détermination des besoins en formation sur la base d'une enquête sensible au genre auprès des professionnels et gestionnaires du patrimoine en vue de l'élaboration d'une stratégie de formation					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Miscellaneous	12 000 7 000 1 000
<u>Cibles 2009:</u> • Plan de formation continue sensible au genre mis en place	28. Elaboration et souscription de la convention cadre pour la formation continue associant l'INSAP, la DIDP, l'OFPPT, les Universités, les opérateurs privés ...					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Miscellaneous	3 000 6 000 1 000
• Accords souscrits entre les institutions responsables de la formation	30. Identification des capacités de formation appropriées					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	3 000 10 000 2 000
• Modules de formations impartis aux professionnels nationaux actifs dans les différents secteurs du patrimoine	32. Elaboration des modules de formation intégrant les préoccupations de genre					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	6 000 20 000 2 000 2 000
	33. Cours de formation continue en modalité présentielle et/ou à distance					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	6 000 23 000 1 000
PRODUIT 6 : Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés	36. Développement du portail du patrimoine culturel marocain incorporant une dimension interactive de découverte du patrimoine de manière ludique pour le grand public, principalement les jeunes					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Equipment Miscellaneous	6 000 18 000 9 000 2 000
<u>Cibles 2009 :</u>										

<ul style="list-style-type: none"> • Contenus et fonctionnalités du portail du patrimoine marocain développés et élargis. • Contenus des documents de diffusion défini et édité • Début de la campagne de sensibilisation dans les écoles, lycées, maisons de jeunes... • Spot publicitaire disponible 	38. Constitution d'une équipe composée de professionnels du patrimoine et du design pour élaborer un document sur les thèmes retenus, le format de l'information à utiliser, la charte graphique des produits y compris une mascotte (pour cibler le public jeune) et les procédés de diffusion					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Training Travel Miscellaneous	6 000 18 000 6 000 4 000 1 000
	40. Campagne de sensibilisation sensible au genre dans les écoles, lycées, maisons de jeunes					UNESCO	MC	MGD-F	Contracts Miscellaneous	17 000 1 000
	41. Réalisation d'un support audiovisuel sur les valeurs du patrimoine, sa fragilité et la nécessité de le sauvegarder pour les générations futures					UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Contracts Miscellaneous	6 000 27 000 2 000
<p>PRODUIT 7 :</p> <p>Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel formulés et mis en oeuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.</p> <p><u>Cibles 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque région commence à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement intégrant une préoccupation de genre notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot 	43. Assistance technique durant le processus d'élaboration des PCDES pour l'intégration des priorités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et tourisme durable en se basant sur les analyses, les enquêtes réalisées et les conclusions des Training de concertation organisés.					PNUD	DGCL	MGD-F	Personnel Contracts Training Travel Miscellaneous	9 000 10 000 15 500 2 000 3 500
	43. Bis Appui technique pour l'intégration du genre dans le processus d'élaboration des PCD					UNIFEM	DGCL	MGD-F	Contracts Training Travel Supplies & C. Miscellaneous	6 000 8 000 1 000 400 3 500
	44. Renforcement des capacités des acteurs locaux et particulièrement les élus et les techniciens communaux dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et tourisme durable.					PNUD	DGCL	MGD-F	Personnel Training Travel Miscellaneous	6 000 15 000 1 500 2 500
	45 Etudes de faisabilité des actions prioritaires inscrites dans les PCDES et stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre d'actions prioritaires de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel					PNUD	DGCL	MGD-F	Personnel Contracts Training Travel Miscellaneous	14 000 9 000 20 000 2 500 4 500

	46 Appui la mise en œuvre des actions prioritaires inscrites dans les PCDES en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel				PNUD	DGCL	MGD-F	Personnel Contracts Travel Equipment Supplies & C. Miscellaneous	20 000 102 860 7 000 5 000 5 000 4 500
	48. Mise en place d'au moins deux circuits de tourisme culturel reposant sur la valorisation de ressources culturelles jusque là non exploitées, et notamment sur l'accès à la culture vivante, en liaison avec les programmes de développement d'un tourisme durable. Aide à la valorisation de l'habitat et de l'accueil				UNESCO	MTA	MGD-F	Contracts Travel Miscellaneous	65 000 3 000 2 000
	49 Documentation des expériences d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local				PNUD	DGCL	MGD-F	Personnel Travel Miscellaneous	11 500 1 000 7 500
	50. Appui aux initiatives traitant des besoins des femmes sujettes à exclusion dans la mise en œuvre des plans communaux de développement				UNIFEM	DGCL	MGD-F	Contracts Training Travel Equipment Supplies & C. Miscellaneous	47 000 16 000 400 2 000 550 4 800
PRODUIT 8 : Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.	51. Etablir un catalogue sélectif de manuscrits de grand intérêt scientifique, culturel et artistique à des fins d'édition et de diffusion				UNESCO	MC	MGD-F	Contracts Training Travel Miscellaneous	12 000 6 000 1 000 1 000
<u>Cibles 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'identification des manuscrits à transcrire et éditer Etude des besoins en formation, sensible au genre, des professionnels de la musique 	53. Etude sensible au genre des besoins en formation et établissement des modules de formation au profit des professionnels et des associations de proximité spécialisées de la musique (traditionnelle et moderne)				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Travel Miscellaneous	15 000 6 000 2 000 2 000

PRODUIT 9 : Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat appuyées Cibles 2009 : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'implantation des différentes unités de productions dans les trois filières • Formation des artisans aux techniques et savoir-faire correspondants • Mesures de transversalisation du genre mises en place 	57. Etude d'implantation des unités de production et perspectives de commercialisation des produits				ONUDI	DGCL	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	17 000 17 000 7 000 1 000
	58 Appui à Installation et équipement des unités de production, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD.				ONUDI	DGCL	MGD-F	Personnel Equipment Travel Miscellaneous	36 000 38 000 7 000 2 000
	59. Formation des artisans dans les domaines d'intervention ciblés.				ONUDI	MAT	MGD-F	Personnel Training Equipment Travel Miscellaneous	10 000 20 000 2 000 7 000 1 000
	60. Mise en place des mesures d'accompagnement (statut des unités de production, design et marketing) dans les domaines d'intervention ciblés.				ONUDI	DGCL	MGD-F	Personnel Contracts Travel Miscellaneous	22 000 10 000 7 000 1 000
	63. Etude/diagnostic d'identification des savoir-faire en voie de disparition susceptibles de générer des revenus pour les femmes, les jeunes et les populations marginalisées				UNESCO	MAT	MGD-F	Personnel Training Travel Miscellaneous	21 000 6 000 2 000 1 000
	65. Identification des sites potentiels d'implantation d'écomusées et d'activités génératrices de revenus,				UNESCO	MC	MGD-F	Personnel Training Travel Miscellaneous	8 000 5 000 2 000 1 187
PRODUIT 11 : Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en oeuvre.	69. Réalisation, dans les zones d'intervention du projet, des études complémentaires nécessaires de terrain sur les valeurs et les traditions qui influencent la réalisation des OMD				UNIFEM	MDSFS,	MGD-F	Personnel Contracts Travels Equipment Supplies & C. Miscellaneous	22 000 18 000 2 500 500 750 8 000

UNITE DE GESTION					UNESCO	MC	MDGF-MC	Personnel Equipment Supplies & C.	66 691 35 000 26 667
DOCUMENTATION EVALUATION ET DIFFUSION DES EXPERIENCES					UNESCO	MC	MDG-F	Personnel Travel Miscellaneous	17 000 2 000 1 000
PREPARATION DU DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT					UNESCO		MDG-F	Personnel	20 000

Agences	Total activités année 1	Coût de support	Avance perçue (à retirer)	Montant total demandé
UNESCO	1098740	76912	-20000	1155652
UNDP	279360	19555		298915
ONUDI	205000	14350		219350
UNIFEM	158601	11102		169703
UNFPA	0	0		0
Total pour année 1	1741701	121919	-20000	1843620